INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

Notes méthodologiques

NOTE IMPORTANTE :

Les méthodes et formules étayant les indicateurs figurant dans le présent document sont des résumés de descriptions plus détaillées contenues dans les fiches méthodologiques, disponibles sur demande.

Ces notes méthodologiques sont susceptibles d'être révisées et améliorées par la suite.

Juin 2017

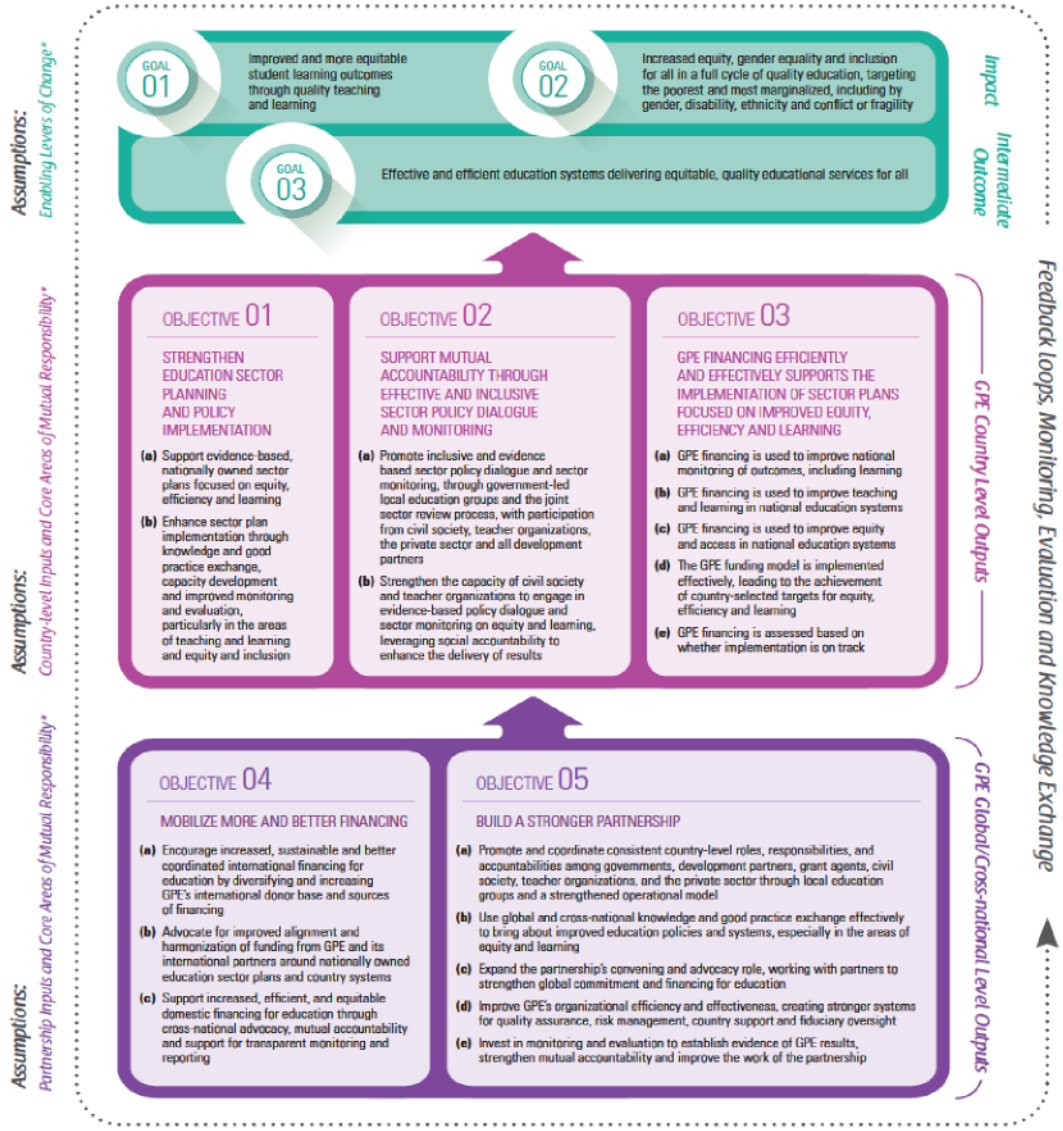
Table des matières

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES 3
INTRODUCTION 4
INDICATEUR 1 6
INDICATEUR 2 8
INDICATEUR 3 10
INDICATEUR 4 12
INDICATEUR 5 14
INDICATEUR 6 16
INDICATEUR 7 18
INDICATEUR 8 20
INDICATEUR 9 22
INDICATEUR 10 24
INDICATEUR 11 26
INDICATEUR 12 28
INDICATEUR 13 30
INDICATEUR 14 32
INDICATEUR 15 34
INDICATEUR 16a 38
INDICATEUR 16b/c/d 41
INDICATEUR 17 44
INDICATEUR 18 47
INDICATEUR 19 50
INDICATEUR 20 51
INDICATEUR 21 52
INDICATEUR 22 54
INDICATEUR 23 55
INDICATEUR 24 57
INDICATEUR 25 59
INDICATEUR 26 61
INDICATEUR 27 63
INDICATEUR 28 65
INDICATEUR 29 67
INDICATEUR 30 69
INDICATEUR 31 71
INDICATEUR 32 73
INDICATEUR 33 75
INDICATEUR 34 77
INDICATEUR 35 79
INDICATEUR 36 80
INDICATEUR 37 81

ABRÉVIATIONS	ET ACRONYMES
AP	Agent partenaire
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CEI	Coefficient d'efficience interne
DHS	Enquêtes démographiques et sanitaires (USAID)
ECDI	Indice de développement de la petite enfance
EGMA	Évaluation des aptitudes en mathématiques dans les petites classes
EGRA	Évaluation des aptitudes à la lecture dans les petites classes
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation
FY	Exercice financier
GEMR	Rapport mondial de suivi sur l'éducation
GLPE	Groupe local des partenaires de l'éducation
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
IPS	Indice de parité entre les sexes
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
JSR	Revue sectorielle conjointe
LSA	Évaluation à grande échelle
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisation de la société civile
PDP	Pays en développement partenaire
PFC	Pays fragile et touché par un conflit
PIB	Produit intérieur brut
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTE	Plan de transition de l'éducation
PTTR	Ratio élèves/enseignant qualifié
QAR	Examen de l'évaluation de la qualité
S&E	Suivi et évaluation
SAP	Systèmes, applications et produits
SEAS	Système d'évaluation des acquis scolaires
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
SNPC	Système de notification des pays créanciers
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

INTRODUCTION

En décembre 2015, le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation a adopté un nouveau plan stratégique quinquennal — le Plan GPE 2020 — et a avalisé un cadre de résultats connexe fondé sur une théorie du changement qui était convenue[3]. Le cadre de résultats[4] est l'outil principal pour mesurer les progrès accomplis vers par rapport aux buts et objectifs du Plan GPE 2020, améliorer la mise en œuvre du programme et responsabiliser tous les membres du Partenariat. C'est aussi le moyen de tester l'efficacité du modèle opérationnel du GPE et la validité de sa théorie du changement. Ce cadre comprend 37 indicateurs qui sont directement liés aux buts et objectifs du Plan GPE 2020 :



[3] http://www.globalpartnership.org/content/board-decisions-december-2015

[4] Le cadre de résultats a été approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2016. On peut le consulter à l'adresse suivante : http://www.globalpartnership.org/content/gpe-2020-strategic-plan

Ce document présente les fondements méthodologiques des 37 indicateurs du cadre de résultats, énonçant les définitions, l'objet, les méthodes de calcul et les formules correspondantes, l'interprétation et les limites des indicateurs[5]. Dans le droit fil de l'accent mis par le Partenariat sur l'équité, lorsque cela est pertinent et possible, les données sont ventilées par : i) genre ; et ii) pays fragiles et/ou touchés par un conflit (PFC). La liste dressée par le GPE des PFC, mise à jour chaque année, est tirée de la Liste harmonisée des situations fragiles de la Banque mondiale et de la liste des pays touchés par un conflit du Rapport mondial de suivi de l'UNESCO. Toutefois, les valeurs des indicateurs ne sont pas révisées rétroactivement, mais reflètent des données désagrégées en fonction de l'année de communication des données.

Ces lignes directrices complètent la matrice du cadre de résultats qui présente les données de référence, ainsi que les jalons et les cibles globales, et fournit des renseignements supplémentaires sur chaque indicateur, tels que l'année de référence, la fréquence des rapports ainsi que la taille de l'échantillon utilisé pour calculer la valeur de référence. Le rapport annuel sur les résultats du GPE fait état des progrès réalisés par rapport aux jalons.

[5] Des notes méthodologiques détaillées sont disponibles sur demande.

INDICATEUR 1

Proportion de pays en développement partenaires enregistrant une amélioration des résultats d'apprentissage (éducation de base)

Définition : Nombre total de PDP ayant obtenu de meilleurs scores d'apprentissage, exprimés en pourcentage du nombre total de PDP. Un PDP est considéré comme ayant de meilleurs scores d'apprentissage lorsque le nombre d'évaluations indiquant des augmentations statistiquement significatives des scores appariés (c.-à-d. niveau de référence et post-niveau de référence) est plus élevé que le nombre d'évaluations indiquant des diminutions statistiquement significatives des scores appariés. Les évaluations représentatives peuvent porter sur n'importe quelle matière d'enseignement, au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire.

Objet : Montrer la proportion de PDP dans lesquels les résultats d'apprentissage se sont améliorés au fil du temps. Ces données permettront d'obtenir des informations sur la situation de l'apprentissage dans les PDP, dont il a été démontré qu'elle a des conséquences importantes sur des variables telles que la croissance économique.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau du pays, pour les scores appariés de chaque évaluation (1 paire = 1 score initial et 1 score final), classer les différences de scores (DIFF) comme suit :

- DIFF= 1 si la différence est positive et statistiquement significative
- DIFF= 0 si la différence n'est pas statistiquement significative
- DIFF=-1 si la différence est négative et statistiquement significative

Par la suite, évaluer si un PDP présente une amélioration des résultats d'apprentissage en additionnant toutes les différences entre chaque paire de scores initiaux et finaux (DIFF) et en classant un PDP comme présentant une amélioration si la somme est supérieure à zéro. La valeur agrégée du groupe de PDP est calculée en divisant le nombre de PDP qui présentent une amélioration des résultats d'apprentissage par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des pays

$$\text{SCOREj} = \sum_{i=1}^{t} \text{DIFF}_{i,j} \qquad IMPROVj = \begin{cases} 1, \text{if } SCOREj > 0 \\ 0, otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$Prop(IMPROV = 1) = \frac{\sum_{j=1}^{n} IMPROVj}{n} * 100$$

où :

SCOREj correspond à la somme des différences entre chaque paire de scores initiaux et finaux

DIFFij correspond aux différences entre la paire ***i*** de scores initiaux et finaux dans le pays j

IMPROVj Valeur fictive indiquant s'il y a une amélioration des résultats d'apprentissage dans le pays ***j***

Prop(IMPROV = 1) Proportion de PDP qui présentent une amélioration de l'apprentissage, c.-à-d. *IMPROVj* = 1

n Nombre total de PDP dans l'échantillon

Période couverte : Année civile

Données requises : Des scores d'évaluation de l'apprentissage représentatifs et comparables pour l'éducation de base, y compris des données sur la variabilité de l'échantillon ou l'ampleur de l'effet afin de déterminer la signification statistique.

Source des données : Évaluations internationales/régionales ; évaluations nationales ; ou résultats EGRA/EGMA

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Un pourcentage élevé pour cet indicateur laisse entendre que les PDP font des progrès en matière de

résultats d'apprentissage au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire — ce qui indique donc que le système scolaire a gagné en efficacité à ces niveaux.

Normes de qualité : Si plusieurs scores peuvent être utilisés comme point de données initiales au cours d'une période de référence donnée, le score le plus récent (c'est-à-dire le dernier en date au cours de cette période) est utilisé. De même, s'il y a plusieurs scores qui peuvent être utilisés comme point de données finales, c'est le score le plus proche de 2020 qui est utilisé. Un minimum de 3 ans entre deux points de données, c'est-à-dire deux années civiles, est appliqué.

Limites : i) Bien que l'indicateur montre les progrès des pays, il n'indique pas le degré de variation des résultats d'apprentissage entre les différents groupes au sein des pays. ii) Il mesure les progrès de chaque pays au fil du temps, par rapport à ses propres performances passées et ne produit donc pas de données comparables au niveau international. iii) La disponibilité en temps voulu des données sur l'apprentissage peut être limité dans la mesure où il n'est pas habituel que les données sur l'apprentissage soient disponibles dans l'année qui suit la mise en œuvre d'une évaluation.

INDICATEUR 2

Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans en bonne voie de développement en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychologique

Définition : Nombre total d'enfants âgés de 36 à 59 mois, dans les PDP du GPE, dont le développement n'accuse pas de retard dans au moins trois des quatre domaines suivants : lecture-écriture-calcul, développement physique, développement socio-affectif et apprentissage — exprimé en pourcentage de la population totale du groupe d'âge correspondant. Les quatre domaines sont définis comme suit :

1. ***Lecture-écriture-calcul :*** *On considère que le développement de l'enfant n'accuse pas de retard s'il peut faire au moins deux des choses suivantes : identifier/nommer au moins 10 lettres de l'alphabet ; lire au moins 4 mots simples et courants ; et/ou connaître le nom et reconnaître les symboles de tous les chiffres de 1 à 10.*
2. ***Développement physique :*** *On considère que le développement de l'enfant n'accuse pas de retard s'il peut ramasser avec deux doigts un petit objet, comme un bâton ou une pierre, qui se trouve par terre, et/ou si la mère ou la personne qui s'occupe principalement de l'enfant ne signale pas que l'enfant est parfois trop malade pour jouer.*
3. ***Développement socio-affectif :*** *On considère que le développement de l'enfant n'accuse pas de retard si deux des affirmations suivantes sont vraies : l'enfant s'entend bien avec les autres enfants ; il ne donne pas de coups de pied, ne mord ni ne frappe d'autres enfants ; il n'est pas facilement distrait.*
4. ***Apprentissage :*** *On considère que le développement de l'enfant n'accuse pas de retard s'il est capable de suivre des instructions simples pour faire quelque chose correctement et/ou lorsqu'on lui donne quelque chose à faire, et s'il est capable de le faire de façon autonome.*

Objet : Mesurer le développement des enfants au cours de la petite enfance, en reconnaissant que la prise en charge et l'éducation de la petite enfance constituent l'un des meilleurs investissements pour préparer les enfants à de meilleurs résultats d'apprentissage, les aider à développer leur plein potentiel et leur permettre de s'épanouir plus tard dans la vie.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, diviser le nombre d'enfants âgés de 36 à 59 mois dont le développement n'accuse pas de retard dans au moins trois des quatre domaines (voir la définition ci-dessus) par la population totale des enfants de 36 à 59 mois, et multiplier le résultat par 100. La valeur agrégée pour le groupe de tous les PDP correspond à la moyenne pondérée des pourcentages au niveau du pays, en utilisant la population d'enfants âgés de 36 à 59 mois dans chaque pays comme facteur de pondération.

Formule :

Au niveau des pays

$$ECDI_j = \frac{\sum_{i=1}^{P^{PP}{}_j} ECDi,j}{P^{PP}{}_j}$$

Valeur agrégée

$$CECDI = \frac{\sum_{j=1}^{n}(P^{pp}{}_j * ECDI_j)}{\sum_{j=1}^{n} P^{pp}{}_j}$$

où :

$ECDI_j$ Indice de développement de la petite enfance dans le pays ***j***
ECDi, j valeur fictive reflétant si le développement de l'enfant **i**, âgé de 36 à 59 mois, dans le pays **j**, n'accuse aucun retard dans trois des quatre domaines (voir définition ci-dessus)
$P^{pp}{}_j$ population d'enfants de 36 à 59 mois (préscolaire) dans le pays **j**
CECDI Indice de développement de la petite enfance moyen pondéré par la population

Période couverte : Année civile

Données requises : Indice de développement de la petite enfance ; population d'enfants âgés de 36 à 59 mois

Source des données : UNICEF (enquêtes MICS/DHS)

Types de ventilation : Par PFC et par sexe

Interprétation : Un pourcentage élevé d'enfants âgés de 36 à 59 mois dont le développement n'accuse pas de retard en termes de croissance physique, de compétences en lecture-écriture-calcul, de développement socio-affectif et de préparation à l'apprentissage laisse entendre qu'ils présentent des aptitudes et des comportements adaptés à leur âge. Cela tend à démontrer que ces enfants ont (ou ont eu) accès à et/ou bénéficient d'une éducation et d'une prise en charge de la petite enfance de qualité, ce qui contribue à réduire les taux de redoublement et d'abandon scolaire, à améliorer la préparation à la scolarité et les résultats scolaires. L'interprétation de cet indicateur doit tenir compte de façon rigoureuse des différences entre les cultures et les environnements, car les attentes et les stratégies parentales peuvent varier non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi d'un groupe culturel, ethnique ou religieux à l'autre à l'intérieur d'un même pays.

Normes de qualité : Dans les cas où les enquêtes MICS sont à cheval sur deux années, on utilise les données démographiques pour la dernière de ces deux années.

Limites : Les enquêtes MICS/DHS ne sont pas réalisées dans tous les pays (et ce n'est qu'à partir de la quatrième série d'enquêtes MICS que l'indice de développement de la petite enfance a été inclus), ce qui conduit à une couverture limitée des PDP du GPE.

INDICATEUR 3

Nombre cumulatif d'enfants équivalents soutenus par le GPE pour une année d'éducation de base (primaire et premier cycle du secondaire)

Définition : Nombre d'enfants équivalents dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire bénéficiant du soutien du GPE sur une base annuelle, où le nombre d'enfants équivalents correspond à la somme, pour l'ensemble des PDP, du décaissement de financement annuel du GPE versé à chaque PDP divisé par le coût de l'éducation par enfant supporté par le secteur public dans ce PDP.

N.B. Étant donné que les financements du GPE ne financent pas les programmes au prorata du nombre d'enfants et que, par conséquent, dans la pratique, les décaissements destinés à un PDP ne correspondent pas toujours directement au nombre d'enfants inscrits au niveau de l'éducation de base dans ce PDP, le terme « enfants équivalents » peut être compris de façon générale comme étant « équivalent au » nombre d'enfants bénéficiant du soutien pour une année d'éducation de base (primaire et premier cycle du secondaire) du financement du GPE.

Objet : Évaluer dans quelle mesure les financements du GPE peuvent contribuer à améliorer l'accès à l'éducation des enfants aux niveaux du primaire et du premier cycle du secondaire. Pour chaque PDP, cela peut être considéré comme mesurant dans quelle mesure le GPE contribue à l'effort national d'amélioration de l'accès par rapport au coût de l'éducation supporté par le secteur public.

Unité de mesure : Nombre (cumulé)

Méthode de calcul : Au niveau des pays, diviser la valeur des financements du GPE pour un PDP par les dépenses publiques par élève à un niveau d'éducation de base donné (primaire et premier cycle du secondaire), en supposant que 85 % des financements du GPE versés à un PDP sont alloués à l'enseignement primaire. En d'autres termes, calculer le nombre d'enfants équivalents bénéficiant d'un soutien :

- ***dans l'enseignement primaire*** en multipliant le montant en dollars des États-Unis du financement du GPE décaissé par 0,85, et en divisant le résultat par le montant en dollars des États-Unis des dépenses publiques par élève de l'enseignement primaire ;
- ***dans le premier cycle du secondaire*** en multipliant le montant en dollars des États-Unis du financement du GPE décaissé par 0,15, et en divisant le résultat par le montant en dollars des États-Unis des dépenses publiques par élève du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le nombre total d'enfants équivalents bénéficiant d'un soutien dans un PDP est ensuite obtenu en additionnant le nombre d'enfants équivalents bénéficiant d'un soutien dans le primaire et dans le premier cycle du secondaire. La valeur agrégée est calculée en additionnant le nombre total d'enfants équivalents bénéficiant d'un soutien dans l'ensemble des PDP qui ont reçu des financements du GPE au cours de l'année considérée.

Formule :

Au niveau des pays

$$ECS_{pri,t,j} = \frac{0.85 \times D_j}{eex_{pri,t,j}} \qquad ECS_{ls,t,j} = \frac{0.15 \times D_j}{eex_{ls,t,j}} \qquad ECS_{t,j} = ECS_{pri,t,j} + ECS_{ls,t,j}$$

Valeur agrégée

$$ECS_t = \sum_{j}^{n} ECS_{t,j}$$

où :

$ECS_{pri,t,j}$ Enfants équivalents bénéficiant d'un soutien dans l'enseignement primaire dans le pays **j** au cours de l'année t

$eex_{pri,t,j}$ Dépenses publiques par enfant dans l'enseignement primaire dans le pays **j** au cours de l'année t

$eex_{ls,t,j}$ Dépenses publiques par enfant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans le pays **j** au cours de l'année t**,** estimées comme correspondant à [1,8 x $eex_{pri,t,j}$][4]

$ECS_{ls,t,j}$ Enfants équivalents bénéficiant d'un soutien dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans le pays **j**

[4] Ce ratio est basé sur la moyenne des pays du GPE dont on estime qu'ils disposent de données fiables pour les deux niveaux d'éducation (voir les limites ci-dessous).

au cours de l'année t

n Nombre total de pays ayant reçu des financements du GPE au cours de l'année t

N.B. : Lorsque les données sur les dépenses publiques par élève du primaire ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU, elles peuvent être calculées en divisant le montant total en dollars des États-Unis des dépenses publiques pour l'enseignement primaire (calculé comme suit : [PIB] x [dépenses publiques pour l'éducation en % du PIB] x [dépenses pour l'enseignement primaire en % des dépenses publiques totales consacrées à l'éducation]) par le total d'inscriptions en termes bruts dans l'enseignement primaire.

Période couverte : Année civile

Données requises : Décaissements du GPE pour chaque PDP ; dépenses publiques par enfant du primaire dans chaque PDP

Source des données : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), Banque mondiale, Secrétariat du GPE

Types de ventilation : Par PFC et par sexe.

Interprétation : L'indicateur devrait être interprété comme une variable de substitution du nombre effectif d'enfants bénéficiant du soutien du GPE. Étant donné que les financements du GPE ne financent pas les programmes au prorata du nombre d'enfants, dans la pratique, les décaissements du GPE pour un pays ne correspondent pas toujours directement au nombre d'enfants inscrits dans l'éducation de base de ce pays. Plus précisément, selon la manière dont un financement du GPE est utilisé par un pays et la nature des projets mis en œuvre au niveau du pays, son impact peut avoir une incidence sur plus ou moins d'enfants que ce qui est estimé par l'indicateur. En outre, même avec un niveau constant ou croissant de financement du GPE, la valeur de cet indicateur dépend fortement des pays qui reçoivent un financement au cours d'une année donnée, en particulier selon que les coûts unitaires sont élevés ou faibles. Il est donc important de reconnaître qu'une baisse du nombre d'enfants équivalents bénéficiant d'un soutien ne signifie pas nécessairement que la performance du GPE est moins bonne. Une diminution du nombre d'enfants équivalents soutenus, lorsqu'elle est associée à une augmentation des coûts unitaires et non à une diminution des décaissements, peut, en fait, refléter un certain nombre de résultats positifs ou éventuellement considérés comme neutres, y compris l'augmentation de la richesse du pays et la hausse connexe du coût de la vie (y compris les salaires des enseignants et le coût de l'éducation), une plus grande proportion de financements axés sur les pays où le coût de l'éducation est plus élevé ou un transfert de la charge des coûts de l'éducation des ménages vers le secteur public.

Normes de qualité : Afin de refléter les coûts pour l'année au cours de laquelle les décaissements du GPE sont pris en compte, les dépenses par enfant sont ajustées pour tenir compte de l'inflation (à l'aide des données de la Banque mondiale sur l'inflation).

Limites : i) Les données sur les dépenses au niveau du premier cycle du secondaire sont limitées en matière de couverture et sont un peu moins fiables que les données sur les dépenses au niveau du primaire. Par conséquent, une hypothèse est utilisée pour estimer les dépenses par enfant au niveau du premier cycle du secondaire (à savoir que les dépenses du premier cycle du secondaire sont 1,8 fois plus élevées que les dépenses par élève dans le primaire), ce qui peut ne pas être vrai dans tous les cas. En outre, les données sur les inscriptions et les dépenses publiques dans chacun des différents types d'établissements d'enseignement d'un pays donné ne sont pas toujours complètes ou fiables ; ii) les données sur les dépenses ventilées par niveau d'enseignement ne sont parfois pas disponibles, ce qui nécessite des estimations de la part des dépenses d'éducation au niveau primaire et/ou du premier cycle du secondaire ; iii) étant donné qu'il n'est pas toujours possible de ventiler l'utilisation des financements du GPE par niveau d'enseignement, on part de l'hypothèse que 85 % et 15 % des décaissements sont alloués respectivement à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire ; iv) dans la mesure où l'indicateur ne prend en compte que les dépenses publiques par enfant (selon l'ISU) et exclut les dépenses privées, il sous-estime le coût effectif de l'éducation et peut donc surestimer le nombre d'enfants qui pourraient effectivement bénéficier de l'éducation.

INDICATEUR 4

Proportion d'enfants qui achèvent : (a) le primaire ; (b) le premier cycle du secondaire

Définition : Le taux d'achèvement des études est estimé en utilisant comme mesure de substitution le taux brut d'admission (TBA) en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire, défini comme le nombre total de nouveaux élèves entrant en dernière année de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population à l'âge théorique d'entrée dans la dernière année d'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire.

Objet : Mesurer les progrès vers l'achèvement par tous des études du primaire et du premier cycle du secondaire, et ainsi évaluer dans quelle mesure l'objectif de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'éducation de qualité est atteint.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, diviser le nombre de nouveaux entrants dans la dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire, quel que soit leur âge, par la population d'âge théorique d'entrée en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire, et multiplier le résultat par 100. La valeur agrégée pour le groupe de PDP correspond à la moyenne pondérée, calculée en utilisant comme facteur de pondération la population d'âge théorique d'entrée dans la dernière année du primaire ou du premier cycle du secondaire.

Formule :

Au niveau des pays

$$GIR_{pri,j} = \frac{NE_{pri,lg,j}}{Pa^{pri}{}_{lg,j}} * 100 \qquad GIR_{ls,j} = \frac{NE_{ls,lg,j}}{Pa^{ls}{}_{ls,j}} * 100$$

Valeur agrégée

$$CGIR_{pri,j} = \frac{\sum_{j=1}^{n}(GIR_{pri,lg,j} * Pa^{pri}{}_{lg,j})}{\sum_{j=1}^{n} Pa^{pri}{}_{lg,j}} \qquad CGIR_{ls,j} = \frac{\sum_{j=1}^{n}(GIR_{ls,lg,j} * Pa^{ls}{}_{lg,j})}{\sum_{j=1}^{n} Pa^{ls}{}_{lg,j}}$$

où :
$GIR_{pri,j}$ Taux brut d'admission en dernière année du primaire dans le pays ***j***
$GIR_{ls,j}$ Taux brut d'admission en dernière année du premier cycle du secondaire dans le pays ***j***
$NE_{pri,lg,j}$ Nombre de nouveaux entrants en dernière année de l'enseignement primaire dans le pays ***j***
$Pa^{pri}{}_{lg,j}$ Population d'âge théorique d'entrée en dernière année de l'enseignement primaire dans le pays ***j***
$NE_{ls,lg,j}$ Nombre de nouveaux entrants en dernière année du premier cycle du secondaire dans le pays ***j***
$Pa^{ls}{}_{lg,j}$ Population d'âge théorique d'entrée en dernière année du premier cycle du secondaire dans le pays ***j***
$CGIR_{pri,j}$ TBA moyen pondéré en fonction de la population jusqu'à la dernière année de l'enseignement primaire
$CGIR_{ls,j}$ TBA moyen pondéré en fonction de la population jusqu'à la dernière année du premier cycle du secondaire

Période couverte : Année civile

Données requises : Nombre de nouveaux entrants en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire ; population d'âge théorique d'entrée en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire.

Source des données : ISU

Types de ventilation : Par PFC et par sexe

Interprétation : Un ratio élevé indique un degré élevé d'achèvement des études du primaire/du premier cycle du secondaire. L'indicateur montre la capacité des systèmes éducatifs des pays du GPE à assurer l'achèvement du primaire et du premier cycle du secondaire pour la population ayant l'âge théorique d'entrée en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire.

Normes de qualité : Les données démographiques ne comprennent que les personnes ayant l'âge théorique d'entrée en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire. Les redoublants de la dernière année d'études ne sont pas inclus, car cela gonflerait le TBA.

Limites : i) Étant donné que le calcul du TBA inclut tous les nouveaux entrants en dernière année du primaire [premier cycle du secondaire], quel que soit leur âge, la valeur de l'indicateur peut dépasser 100 % en raison des élèves plus âgés ou moins âgés entrant en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire ; ii) l'indicateur ne reflète pas la qualité de l'éducation ; iii) les chiffres au niveau des pays sont estimés par l'ISU lorsque les données relatives à un pays ne sont pas disponibles. Les valeurs agrégées sont dérivées des données nationales déclarées et imputées et constituent par conséquent une approximation de la valeur réelle non connue[5].

[5] Les estimations par l'ISU des chiffres au niveau des pays ne sont pas publiées et ne sont utilisées qu'aux fins du calcul des valeurs agrégées régionales ou mondiales. Pour plus d'informations sur ces estimations, veuillez consulter le site suivant : http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-statistics-faq-en.pdf

INDICATEUR 5

Proportion de pays en développement partenaires du GPE situés dans les seuils limites de l'indice de parité entre les sexes concernant les taux d'achèvement pour : (a) le primaire ; (b) le premier cycle du secondaire

Définition : Nombre total de PDP ayant un indice de parité entre les sexes (IPS) des taux d'achèvement de l'enseignement du primaire/du premier cycle du secondaire compris entre 0,88 et 1,12, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP[6].

Objet : Mesurer dans quelle mesure les inégalités entre les sexes persistent en matières d'achèvement des études. Partant du constat qu'il existe de vastes effets positifs pour les personnes et les sociétés dans leur ensemble qui découlent de la réduction des disparités, cet indicateur permet de suivre les progrès vers l'objectif d'une plus grande équité, égalité entre les sexes et inclusion de tous dans un cycle complet d'éducation de qualité.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, diviser la valeur du taux brut d'admission (TBA) en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire pour les filles par la valeur du TBA en dernière année du primaire/du premier cycle du secondaire pour les garçons[7]. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de PDP avec un indice de parité entre les sexes pour le taux d'achèvement du primaire/du premier cycle du secondaire entre (0,88 et 1,12) par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des pays

$$GPI_{pri,lg,j,t} = \frac{GIR_{pri,lg,f,j,t}}{GIR_{pri,lg,m,j,t}} \qquad GPI_{ls,lg,j,t} = \frac{GIR_{ls,lg,f,j,t}}{GIR_{ls,lg,m,j,t}}$$

$$GPI_WithinThr_{pri,j,t} = \begin{cases} 1, & \text{if } 0.88 \leq GPI_{pri,lg,j,t} \leq 1.12 \\ 0, & otherwise \end{cases} \qquad GPI_WithinThr_{ls,j,t} = \begin{cases} 1, & \text{if } 0.88 \leq GPI_{ls,lg,j,t} \leq 1.12 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$Prop\left(GPI_WithinThr_{pri,j,t} = 1\right) = \frac{\sum_{j=1}^{n} GPI_WithinThr_{pri,j,t}}{n} * 100$$

$$Prop\left(GPI_WithinThr_{ls,j,t} = 1\right) = \frac{\sum_{j=1}^{n} GPI_WithinThr_{ls,j,t}}{n} * 100$$

où :

$GPI_{pri,lg,j,t}$ Indice de parité entre les sexes des taux d'achèvement de l'enseignement primaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$GPI_{ls,lg,j,t}$ Indice de parité entre les sexes des taux d'achèvement du premier cycle du secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$GIR_{pri,lg,f,j,t}$ TBA pour les filles en dernière année du primaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$GIR_{pri,lg,m,j,t}$ TBA pour les garçons en dernière année du primaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$GIR_{ls,lg,f,j,t}$ TBA pour les filles en dernière année du premier cycle du secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$GIR_{ls,lg,m,j,t}$ TBA pour les garçons en dernière année du premier cycle du secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$GPI_WithinThr_{pri,j,t}$ Valeur fictive indiquant si l'IPS pour l'achèvement du primaire dans le pays ***j*** se situe dans les seuils pour l'année **t**

$GPI_WithinThr_{ls,j,t}$ Valeur fictive indiquant si l'IPS pour l'achèvement du premier cycle du secondaire dans le pays ***j*** se situe dans les seuils pour l'année **t**

n = nombre total de PDP du GPE dans l'échantillon

[6] Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), un pays dont l'IPS se situe entre 0,97 et 1,03 est considéré comme ayant atteint la parité entre les sexes, les seuils du GPE étant fixés à environ 10 % au-dessous et au-dessus des limites inférieures et supérieures de l'ISU, respectivement. Il est important de noter que les seuils inférieur et supérieur pour cet indicateur n'indiquent pas que le GPE approuve ce niveau de parité en tant qu'objectif final acceptable, mais plutôt qu'il reconnaît les défis et le temps nécessaire pour influencer les systèmes de manière à assurer l'égalité des chances pour les filles et les garçons.

[7] Le taux brut d'admission (TBA) en dernière année est utilisé comme variable de substitution pour l'achèvement des études ; voir l'indicateur n° 4 pour plus de détails.

Période couverte : Année civile

Données requises : Les valeurs pour les filles et les garçons du taux brut d'admission en dernière année du primaire [premier cycle du secondaire].

Source des données : ISU

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Un IPS égal à 1 indique une parité entre les filles et les garçons, une valeur inférieure à 1 indiquant une disparité en faveur des garçons et une valeur supérieure à 1 indiquant une disparité en faveur des filles. Une valeur élevée de l'indicateur laisse entendre que les PDP progressent vers (ou ont atteint) la parité entre les sexes dans l'achèvement des études.

Normes de qualité : Étant donné que cet indicateur utilise l'indicateur n° 4 (taux d'achèvement) comme base, les normes de qualité relatives à l'indicateur sous-jacent n° 4 s'appliquent — voir ci-dessus.

Limites : L'IPS ne montre pas si l'amélioration ou la régression est due à la performance de l'un des groupes par sexe. Par exemple, le ratio peut être proche de 1 en raison soit d'une amélioration du taux d'achèvement du primaire ou du premier cycle du secondaire pour les filles (souhaitable), mais cela peut aussi être dû à une diminution du taux d'achèvement des garçons (non souhaitable) et vice-versa. Les limites relatives à l'indicateur sous-jacent n° 4 s'appliquent également — voir ci-dessus.

INDICATEUR 6

Taux brut de scolarisation au préscolaire

Définition : Nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population totale de l'enseignement préscolaire officiel.

Objet : Indiquer le niveau général de participation à l'enseignement préscolaire. On comprend de plus en plus que l'enseignement préscolaire est l'un des meilleurs investissements dans l'apprentissage, car les enfants qui bénéficient de programmes d'éducation destinés à la petite enfance ont tendance à être mieux préparés à la transition vers l'école primaire. Ils ont également tendance à avoir une meilleure préparation à la scolarité et de meilleurs résultats scolaires, ainsi que des taux réduits de redoublement et d'abandon au niveau du primaire.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, diviser le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire, quel que soit leur âge, par la population totale du groupe d'âge théorique de l'enseignement préscolaire et multiplier le résultat par 100. La valeur agrégée pour le groupe de PDP correspond à la moyenne pondérée, calculée en utilisant la population d'âge théorique de l'enseignement préscolaire comme facteur de pondération.

Formule :

Au niveau des pays

$$GER_{pp,t,j} = \frac{E_{pp,t,j}}{Pa^{pp}{}_{j,t}} * 100$$

Valeur agrégée

$$CGER_{pp,t} = \frac{\sum_{j=1}^{n}(GER_{pp,t,j} * Pa^{pp}{}_{j,t})}{\sum_{j=1}^{n} Pa^{pp}{}_{j,t}}$$

où :

$GER_{pp,t,j}$ Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$E_{pp,t,j}$ Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$Pa^{pp}{}_{j,t}$ Population totale du groupe d'âge théorique de l'enseignement préscolaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$CGER_{pp,t}$ TBS préscolaire pondéré en fonction de la population au cours de l'année **t**

Période couverte : Année civile

Données requises : Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire dans chaque PDP ; population du groupe d'âge théorique de l'enseignement préscolaire dans chaque PDP.

Source des données : ISU

Types de ventilation : Par PFC et par sexe.

Interprétation : Un ratio élevé indique un degré élevé de participation à l'enseignement préscolaire, quel que soit l'âge des enfants. Étant donné que les élèves à l'intérieur et à l'extérieur du groupe d'âge officiel sont inclus dans le calcul, une valeur proche de 100 % ou dépassant 100 % indique qu'en principe, la totalité de la population d'âge scolaire (pertinente) peut être prise en charge, mais cela n'indique pas que la cohorte complète admise à bénéficier de l'enseignement préscolaire est inscrite. Une interprétation rigoureuse du TBS préscolaire nécessite des informations supplémentaires pour évaluer l'ampleur des redoublements et des entrées précoces ou tardives.

Normes de qualité : Le nombre d'inscriptions devrait couvrir tous les types d'écoles et d'établissements d'enseignement, y compris les établissements publics et privés et tous les autres établissements qui offrent des programmes éducatifs organisés.

Limites : i) Le TBS peut dépasser 100 % du fait de l'inclusion d'élèves plus âgés et moins âgés en raison d'un début précoce ou tardif de la scolarité et des redoublements scolaires ; ii) l'indicateur ne rend pas compte de la qualité de l'éducation ; iii) les chiffres au niveau des pays sont estimés par l'ISU lorsque les données relatives à un pays ne sont pas disponibles. Les données agrégées sont calculées sur la base des données nationales déclarées et imputées et, par conséquent, elles constituent une approximation de la valeur réelle non connue[8].

[8] Les estimations par l'ISU des chiffres au niveau des pays ne sont pas publiées et ne sont utilisées qu'aux fins du calcul des données agrégées régionales ou mondiales. De plus amples informations sur l'estimation peuvent être obtenues à l'adresse suivante : http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-statistics-faq-en.pdf

INDICATEUR 7

Taux de non scolarisation pour : (a) enfants en âge de fréquenter l'école primaire ; (b) enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire

Définition : Nombre total d'enfants officiellement en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire qui ne sont pas inscrits à l'école primaire ou dans le secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire.

Objet : Mesurer l'exclusion des enfants de l'éducation et, par conséquent, dans laquelle mesure l'inclusion de tous dans un cycle complet d'éducation de qualité n'est pas réalisée. Ces données sur les enfants non scolarisés fournissent des informations essentielles pour déterminer la taille de la population cible pour les politiques et les interventions visant à parvenir à l'éducation primaire et du premier cycle du secondaire universelle.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, soustraire le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire ou dans le premier cycle du secondaire de la population totale officiellement en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire, diviser la différence par la population en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire et multiplier le résultat par 100. La valeur agrégée pour le groupe de PDP est calculée sous forme de moyenne pondérée, en utilisant comme facteur de pondération la population officiellement en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire.

Formule :

Au niveau des pays

$$OOS_{pri,t,j} = \frac{Pa^{pri}{}_{j,t} - Ea^{pri,s}{}_{j,t}}{Pa^{pri}{}_{j,t}} * 100 \qquad OOS_{ls,j,t} = \frac{Pa^{ls}{}_{j,t} - Ea^{ls}{}_{j,t}}{Pa^{ls}{}_{j,t}} * 100$$

Valeur agrégée

$$COOS_{pri,t} = \frac{\sum_{j=1}^{n}(OOS_{pri,t,j} * Pa^{pri}{}_{j,t})}{\sum_{j=1}^{n} P^{pri}{}_{j,t}} \qquad COOS_{ls,t} = \frac{\sum_{j=1}^{n}(OOS_{ls,j,t} * Pa^{ls}{}_{j,t})}{\sum_{j=1}^{n} Pa^{ls}{}_{j,t}}$$

où :

$OOS_{pri,t,j}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école primaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$OOS_{ls,j,t}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$Pa^{pri}{}_{j,t}$ Population officiellement en âge de fréquenter l'école primaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$Ea^{pri,s}{}_{j,t}$ Scolarisation totale des enfants en âge de fréquenter le primaire dans l'enseignement primaire ou secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$Pa^{ls}{}_{j,t}$ Population officiellement en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$Ea^{ls}{}_{j,t}$ Scolarisation totale de la population officiellement en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire dans l'enseignement primaire ou secondaire dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**

$COOS_{pri,t}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école primaire pondéré par la population au cours de l'année **t**

$COOS_{is,t}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire pondéré par la population au cours de l'année **t**

Période couverte : Année civile

Données requises : Les chiffres au niveau des pays et les chiffres agrégés sont fournis directement par l'ISU au Secrétariat du GPE.

Source des données : ISU

Types de ventilation : Par PFC et par sexe.

Interprétation : Plus le taux est élevé, plus il est nécessaire d'élaborer des interventions ciblant les enfants non

scolarisés pour atteindre l'objectif d'une éducation primaire et du premier cycle du secondaire universelle. Étant donné que le terme « non scolarisé » englobe un large éventail de réalités, y compris des enfants qui commenceront l'école tardivement, qui n'iront jamais à l'école ou qui ont abandonné l'école, il est important de garder à l'esprit que, dans certains cas, les enfants peuvent avoir été inclus dans le système éducatif, mais pas à l'âge prévu ou pour la durée prévue.

Normes de qualité : Le nombre total d'inscriptions devrait être basé sur les inscriptions totales dans tous les types d'écoles et d'établissements d'enseignement, y compris les établissements publics et privés et tous les autres établissements qui offrent des programmes éducatifs organisés.

Limites : i) l'inscription ne garantit pas la fréquentation effective de l'école par l'apprenant ce qui peut entraîner une sous-estimation des taux effectifs de non-scolarisation ; ii) les données administratives utilisées dans le calcul de l'indicateur sont fondées sur les inscriptions à une date de référence spécifique, ce qui peut biaiser les résultats en omettant ceux qui s'inscriront après cette date ; iii) des différences dans la disponibilité des données démographiques peuvent entraîner une surestimation ou une sous-estimation de l'indicateur ; iv) les chiffres au niveau des pays sont estimés par l'ISU lorsque les données d'un pays ne sont pas disponibles. Les données agrégées sont dérivées des données nationales déclarées et imputées et, par conséquent, elles constituent une approximation de la valeur réelle non connue[9].

[9] Les estimations par l'ISU des chiffres au niveau des pays ne sont pas publiées et ne sont utilisées qu'aux fins du calcul des données agrégées régionales ou mondiales. De plus amples informations sur l'estimation peuvent être obtenues à l'adresse suivante : http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-statistics-faq-en.pdf

INDICATEUR 8

Indice de parité entre les sexes relatif au taux de non scolarisation dans : (a) le primaire ; (b) le premier cycle du secondaire

Définition : Ratio entre le taux de non-scolarisation des filles et celui des garçons pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire.

Objet : Mesurer dans quelle mesure les inégalités entre les sexes persistent en matière d'inscriptions — sachant que la non-scolarisation en est le reflet — et, par conséquent, dans quelle mesure l'objectif d'une *plus grande équité, égalité entre les sexes et inclusion de tous dans un cycle complet d'éducation de qualité, en ciblant les plus pauvres et les plus marginalisés, y compris par sexe*, n'est pas atteint.

Unité de mesure : Ratio

Méthode de calcul : Diviser le taux de non-scolarisation pondéré par la population du GPE pour les filles en âge de fréquenter l'école primaire [le premier cycle du secondaire] par le taux de non-scolarisation pondéré par la population du GPE pour les garçons en âge de fréquenter l'école primaire [le premier cycle du secondaire][10] où :

Formule

$$GPI_OOS_{pri,t} = \frac{PWOOS_{pri,f,t}}{PWOOS_{pri,m,t}} \qquad GPI_OOS_{ls,t} = \frac{PWOOS_{ls,f,t}}{PWOOS_{ls,m,t}}$$

$GPI_OOS_{pri,t}$ Indice de parité entre les sexes du taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire au cours de l'année **t**

$GPI_OOS_{ls,t}$ Indice de parité entre les sexes du taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire au cours de l'année **t**

$PWOOS_{pri,f,t\,j}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire pondéré par la population de filles au cours de l'année **t**

$PWOOS_{pri,m,t\,j}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire pondéré par la population de garçons au cours de l'année **t**

$PWOOS_{ls,f,t}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire pondéré par la population de filles au cours de l'année **t**

$PWOOS_{ls,m,t}$ Taux de non-scolarisation des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire pondéré par la population de garçons au cours de l'année **t**

Période couverte : Année civile

Données requises : Le nombre de filles et de garçons dans les taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire/le premier cycle du secondaire pondéré par la population.

Source des données : ISU

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Dans la mesure où l'indice de parité fait référence au taux de non-scolarisation plutôt qu'au taux d'inscription ou d'achèvement des études, cet indicateur se prête à une lecture non traditionnelle étant donné qu'un IPS inférieur à 1 indique une disparité en faveur des filles et une valeur supérieure à 1 indique une disparité en faveur des garçons. En d'autres termes, un IPS supérieur à 1 indique un taux de non-scolarisation plus élevé pour les filles et donc un désavantage pour les filles, tandis qu'un IPS inférieur à 1 indique un désavantage pour les garçons.

Normes de qualité : Étant donné que cet indicateur utilise le taux de non-scolarisation comme base, les normes de

[10] Voir l'indicateur n° 7 pour plus de détails sur la méthode de calcul du taux de non-scolarisation.

qualité relatives à l'indicateur sous-jacent n° 7 s'appliquent — voir ci-dessus.

Limites : i) L'IPS ne montre pas si l'amélioration ou la régression est due à la performance de l'un des groupes par sexe ; ii) l'IPS peut s'améliorer même si le nombre global d'enfants non scolarisés augmente ; iii) l'inscription ne garantit pas la fréquentation effective, ce qui peut entraîner une sous-estimation du nombre d'enfants non scolarisés ; iv) les données administratives utilisées dans le calcul de cet indicateur sont basées sur les inscriptions à une date spécifique, ce qui peut biaiser les résultats en omettant ceux qui s'inscriront après la date de référence spécifique ; v) des différences dans la disponibilité des données démographiques peuvent entraîner une surestimation ou une sous-estimation de l'indicateur ; iv) les chiffres au niveau des pays sont estimés par l'ISU lorsque les données d'un pays ne sont pas disponibles. Les données agrégées sont dérivées des données nationales déclarées et imputées et, par conséquent, elles constituent une approximation de la valeur réelle non connue[11].

[11] Les estimations par l'ISU des chiffres au niveau des pays ne sont pas publiées et ne sont utilisées qu'aux fins du calcul des données agrégées régionales ou mondiales. De plus amples informations sur l'estimation peuvent être obtenues à l'adresse suivante http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-statistics-faq-en.pdf

INDICATEUR 9

Indice d'équité

Définition : Nombre de PDP réalisant des progrès significatifs sur le plan de l'indice d'équité — défini comme une amélioration de 10 % sur une période de cinq ans —, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP. Un indice d'équité au niveau des pays est un indice composite comprenant trois composantes à pondération égale : 1) Indice de parité entre les sexes, 2) Indice de parité de localisation, 3) Indice de parité de richesse.

Objet : Mesurer les progrès des PDP vers une plus grande équité, égalité entre les sexes et inclusion de tous dans un cycle complet d'éducation de qualité, y compris les plus pauvres et les plus marginalisés. L'indice d'équité représente une tentative de tenir compte des désavantages qui produisent des inégalités dans les résultats de l'éducation, à savoir le sexe, la localisation (zone rurale/urbaine) et la richesse. Ces données sur un indice composite d'équité permettent non seulement de suivre les progrès réalisés dans la réduction des disparités afin de répondre à la nécessité de rendre compte des résultats et d'identifier les bonnes pratiques, mais aussi d'accroître la visibilité des questions d'équité sur une palette de dimensions plus large que simplement le genre, qui est la dimension qui fait l'objet du suivi le plus fréquent.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, calculer l'indice d'équité comme la moyenne simple des dernières valeurs disponibles des indices de parité en matière de sexe, de localisation et de richesse pour l'achèvement du premier cycle du secondaire, où :

- **L'indice de parité entre les sexes** est calculé en divisant le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire pour le sexe le moins performant par celui du sexe le plus performant ;
- **L'indice de parité de la localisation** est calculé en divisant le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire pour la localisation la moins performante (urbaine ou rurale) par celui de la localisation la plus performante ;
- **L'indice de parité de la richesse** est calculé en divisant le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire pour le quintile le plus pauvre par celui du quintile le plus riche.

La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de PDP qui affichent une amélioration de 10 % de leur indice d'équité sur une période de cinq ans par le nombre total de PDP et en multipliant ce résultat par 100.

N.B. : Pour calculer l'achèvement du premier cycle du secondaire à l'aide d'enquêtes auprès des ménages, il faut inclure les enfants ayant de 3 à 5 ans de plus que l'âge d'achèvement pour le calcul de la part de ceux qui ont terminé le premier cycle du secondaire. En partant du groupe de ceux qui ont de 3 à 5 ans de plus que l'âge d'achèvement, le calcul fournit des informations plus actuelles que si l'on considère le groupe des 20 à 25 ans dans l'échantillon. Certains enfants peuvent terminer ce niveau d'éducation plus de 3 ou même 5 ans plus tard que l'âge attendu dans les pays où débuter la scolarisation en étant plus âgé est la norme et où les taux de redoublement sont élevés.

Formule :

Au niveau des pays

$El_{j,t}$ *= 1/3 * [(taux d'achèvement pour le sexe le moins performant / taux d'achèvement pour le sexe le plus performant) + (taux d'achèvement pour la localisation ayant la moins bonne performance) / (taux d'achèvement pour la localisation ayant la meilleure performance) + (taux d'achèvement pour le quintile le moins riche / taux d'achèvement pour le quintile le plus riche)]*

Valeur agrégée

$$CEI_t = \frac{\sum_{j=1}^{n} EI_{j,t}}{n}$$

où,

$EI_{J,t}$ Indice d'équité dans le PDP **j** au cours de l'année **t**

CEI_t Moyenne simple des indices d'équité dans tous les PDP

n Nombre total de PDP

Période couverte : Année civile

Données requises : Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire ventilé par sexe, localisation (urbaine/rurale) et quintiles les plus pauvres et les plus riches).

Source des données : ISU, Enquêtes auprès des ménages (base de données WIDE)[12]

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : Un pourcentage élevé pour cet indicateur laisse entendre que les PDP, en général, font des progrès sur les questions d'équité. L'augmentation des valeurs de cet indicateur au fil du temps doit être interprétée dans le contexte du nouveau modèle de financement du GPE, dans lequel l'équité est l'une des trois dimensions (avec l'apprentissage et l'efficacité) pour avoir accès à la part variable du financement. Au niveau des pays, l'indice d'équité se situe entre 0 et 1, sachant que 0 reflète les disparités les plus fortes et 1 l'égalité parfaite en termes d'achèvement pour tous les groupes.

Normes de qualité : Dans les cas où l'un des indices de parité est supérieur à 1 (par exemple, les filles ont un meilleur taux d'achèvement que les garçons dans le contexte spécifique du pays), un indice de parité corrigé doit alors être calculé. Il reflétera le niveau d'achèvement du groupe où il est le plus bas par rapport à celui du groupe où il est le plus élevé, de sorte que, dans tous les cas, les trois indices de parité et l'indice d'équité qui en résulte se situeront entre 0 et 1.

Limites : i) Bien qu'il existe des risques associés à une mauvaise concordance entre les données démographiques des Nations Unies utilisées dans les estimations de l'ISU et les données démographiques nationales, ces risques sont minimisés lors du calcul des indices de parité (en supposant qu'il existe un biais similaire dans les données démographiques pour les garçons et les filles) ; ii) dans certains cas, l'échantillon des enquêtes auprès des ménages peut être de taille réduite, ou la qualité des données peut ne pas être optimale. Les données des enquêtes auprès des ménages sont exclues des calculs lorsque ce type de problèmes se posent.

[12] Afin d'assurer la mise à jour régulière de l'indice, les dernières données en date des enquêtes auprès des ménages devraient être utilisées pour le calcul des indices de parité liés à la localisation et à la richesse, et les dernières données en date de l'ISU, si elles sont disponibles et plus récentes que les données des enquêtes auprès des ménages, devraient être utilisées pour le calcul des indices de parité entre les sexes.

INDICATEUR 10

Proportion de pays en développement partenaires ayant (a) accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation ; ou (b) maintenu leurs dépenses dans le secteur à au moins 20 % de leurs dépenses publiques

Définition : Nombre total de PDP qui, au cours de l'exercice correspondant, soit i) ont augmenté leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation par rapport à une valeur de l'année de référence, soit ii) ont maintenu les dépenses d'éducation à au moins 20 % des dépenses publiques, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP.

Objet : Suivre les progrès réalisés en vue d'accroître le financement intérieur pour l'éducation, condition préalable au financement de plans et de politiques crédibles en matière d'éducation.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, calculer le total des dépenses publiques consacrées à l'éducation en additionnant i) les dépenses d'éducation de tous les ministères, ii) les dépenses d'éducation des administrations locales, iii) la contribution des employeurs aux prestations sociales non salariales (si celles-ci ne sont pas imputées directement au budget du ministère de l'Éducation). Deuxièmement, calculer la part des dépenses d'éducation dans les dépenses publiques totales en divisant les dépenses publiques totales consacrées à l'éducation par les dépenses publiques totales (à l'exclusion du service de la dette) et en multipliant par le résultat par 100. La part est calculée pour l'année la plus récente (année en cours) et pour une année de référence dans le passé (année de référence). Sur la base de la part de l'éducation durant l'année en cours et l'année de référence, la valeur agrégée pour le groupe de PDP est calculée en divisant le nombre de PDP qui ont soit augmenté leurs dépenses publiques d'éducation, soit maintenu leurs dépenses sectorielles à au moins 20 % par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100.

N.B. Pour l'indicateur agrégé, l'année en cours est la dernière année civile. Pour un PDP, l'année en cours est l'année de l'exercice financier du pays qui se termine pendant l'année en cours considérée pour l'indicateur agrégé.

Formule :

Au niveau des pays

$$EEShare_{j,t} = \frac{EEEX_{j,t}}{EGEX_{j,t}}$$

Niveau agrégé

$$f(CRITERIA_2_{j,t}) = \begin{cases} 1, & EEShare_{j,t} \geq 20\% \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(CRITERIA_1_{j,t}) = \begin{cases} 1, & EEShare_{j,t} \geq EEShare_{j,t-1} \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$PROP_t(CRITERIA_2_{j,t} = 1 \; or \; (CRITERIA_1_{j,t}) = \frac{\sum_{j=1}^{n} CRITERIA_2_{j,t} + CRITERIA_1_{j,t}}{n}$$

où :

$EEShare_{t,j}$ Part des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques totales du pays ***j*** au cours de l'année **t**
$EEEX_{t,j}$ Dépenses publiques consacrées à l'éducation dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**
$EGEX_{tj}$ Dépenses publiques totales dans le pays ***j*** au cours de l'année **t**
f (CRITERIA2 $_{j,t}$) Valeur fictive indiquant si la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques totales du pays ***j*** au cours de l'année **t** était supérieure à 20 %
f(CRITERIA_1$_{j,t}$ *) Valeur fictive indiquant si la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans les dépenses publiques totales du pays* ***j*** *au cours de l'année* ***t*** *était supérieure à celle de l'année t-1*
$PROP_t$*(CRITERIA_2*$_{j,t}$ = 1 *ou (CRITERIA_1*$_{j,t}$) proportion de PDP qui i) ont augmenté leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation par rapport à une valeur de l'année de référence, ou ii) ont maintenu les dépenses publiques consacrées à l'éducation à au moins 20 %, exprimée en pourcentage du nombre total de PDP.
n nombre total de PDP

Période couverte : Année civile

Données requises : Dépenses consacrées à l'éducation ; dépenses publiques totales (à l'exclusion du service de la dette).

Source des données : Ministères des Finances, Départements du Budget ou Trésors nationaux

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Cet indicateur reflète l'engagement financier des pays en faveur de l'éducation. Plus le pourcentage est élevé, plus les progrès sur le plan de la réalisation des objectifs de financement intérieur dans tous les PDP sont importants. L'indicateur doit être interprété parallèlement à d'autres indicateurs nationaux et en tenant compte des circonstances atténuantes afin d'évaluer l'engagement d'un pays en matière d'éducation. Il s'agit notamment i) du contexte démographique ; ii) du contexte sécuritaire qui peut nécessiter des dépenses militaires élevées ; iii) des conditions de scolarisation ; iv) de l'efficacité et l'efficience des dépenses consacrées à l'éducation.

Normes de qualité : Pour une majorité des pays, il se peut que les dépenses effectives ne soient pas disponibles à temps pour le calcul. Dans ces cas-là, les estimations sont calculées sur la base des données budgétaires provisoires corrigées d'un taux d'exécution estimé équivalent à celui de l'année précédente. Les taux d'exécution sont calculés pour i) les dépenses totales et ii) les dépenses d'éducation pour chaque ministère ou organisme national qui financerait des dépenses d'éducation. Les dépenses totales et les dépenses consacrées à l'éducation sont ventilées par dépenses d'investissement et de fonctionnement afin de rendre l'estimation aussi fiable que possible.

Limites : i) Le périmètre budgétaire (c'est-à-dire la couverture institutionnelle, pour laquelle les entités et leurs dépenses d'éducation sont considérées comme « publiques ») varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction des institutions chargées de fournir des services publics d'éducation. En outre, l'éducation peut également être financée à un niveau inférieur, ou par l'intermédiaire d'agences décentralisées dont les budgets (transférés au niveau central et générés au niveau local) pourraient être difficiles à consolider. Dans certains contextes, les dépenses pertinentes dans les documents budgétaires ne sont pas systématiquement identifiées comme étant destinées à l'éducation ; en conséquence, il y a un risque que les dépenses consacrées à l'éducation soient sous-estimées. Les dépenses devraient inclure les cotisations sociales attachées aux salaires. Lorsque les cotisations patronales ne sont pas imputées au budget des différents ministères de tutelle, mais prélevées sur une réserve commune à l'ensemble de la fonction publique (ce qui est souvent le cas des régimes de retraite), il faut calculer un montant équivalent aux cotisations de l'employeur. C'est un aspect important compte tenu de la proportion élevée des dépenses d'éducation destinées aux salaires ; ii) le pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'éducation calculé au niveau des PDP aux fins de cet indicateur du GPE n'est pas directement comparable avec des indicateurs similaires calculés au niveau des pays ou par des organismes internationaux tels que l'UNESCO/ISU. Les éléments clés à prendre en compte spécifiquement ici comprennent l'exclusion du service de la dette dans les dépenses totales, l'utilisation des dépenses effectives et non des dépenses budgétisées et le périmètre des dépenses d'éducation ; iii) les dépenses d'éducation sont considérées comme indépendantes de la source de financement (intérieure ou extérieure) tant qu'elles sont enregistrées dans les budgets officiels. Dans les pays en développement, les budgets d'équipement ou d'investissement sont généralement soumis à des fluctuations dues aux variations de l'aide extérieure en faveur du budget de l'État. Cela pourrait entraîner une volatilité considérable de l'indicateur du PDP lorsque le budget d'investissement est fortement soutenu par un financement externe.

INDICATEUR 11

Répartition équitable des enseignants, mesurée par le coefficient de corrélation (R2) entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école dans chaque pays en développement partenaire

Définition : Nombre total de PDP avec un coefficient de détermination (R^2) entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école d'au moins 0,8, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP. Pour mesurer la cohérence de l'affectation des enseignants, le R^2 mesure dans quelle mesure le nombre d'enseignants dans une école est proportionnel au nombre d'élèves inscrits.

Objet : Effectuer un suivi de la répartition des enseignants par rapport au nombre d'enfants inscrits dans les écoles, dans le but d'accroître à terme l'accès équitable à une éducation de qualité et des résultats d'apprentissage pour tous les enfants. Ces données sur l'affectation des enseignants sont importantes pour étayer et définir des politiques et des mécanismes systématiques en matière de déploiement/redéploiement du personnel, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures d'incitation et les décisions de gestion.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, évaluer si le coefficient de détermination (R^2) — qui mesure dans quelle mesure le nombre d'enseignants est proportionnel au nombre d'élèves inscrits — est égal ou supérieur au seuil de 0,8. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre total de PDP ayant un R^2 d'au moins 0,8 par le nombre total de PDP.

Formule :

Au niveau des pays

$$THMR_{j,t} = \begin{cases} 1, & if\ R^2_{j,t} \geq 0.8 \\ 0, & if R^2_{j,t} < 0.8 \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP\left(R^2_{j,t} \geq 0.8\right) = \left[\frac{\sum_{j=1}^{N} THMR_{j,t}}{n}\right] * 100$$

où :
$THMR_{j,t}$ Valeur fictive indiquant si le pays ***j*** a un R^2 d'au moins 0,8 au cours de l'année t
$R^2_{j,t}$ Coefficient de détermination pour le pays ***j*** (valeur comprise entre 0 et 1) au cours de l'année t
$PROP_t(R^2_{j,t} \geq 0.8)$ Proportion de PDP avec un R^2 d'au moins 0,8 au cours de l'année t
n Nombre total de PDP

Période couverte : Année civile

Données requises : Coefficient de détermination (R^2) au niveau primaire pour les écoles publiques/écoles soutenues financièrement par l'État.

Source des données : Base de données du Pôle de Dakar ; rapports d'analyses sectorielles de l'éducation.

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Plus la valeur de R^2 (qui se situe entre 0 et 1) est proche de 1, plus la relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants au niveau de l'école est grande. Par « *répartition équitable* », on entend les situations où le nombre d'enseignants affectés à une école est proportionnel au nombre d'élèves dans cette école, une valeur élevée de cet indicateur laisse entendre que, de manière générale, les PDP font en sorte que l'affectation des enseignants dans les écoles primaires publiques soit plus équitable en fonction du nombre d'élèves dans chaque école. Cela signifie que les écoles ayant à peu près le même nombre d'élèves ont un nombre comparable d'enseignants, ce qui permet de répondre aux questions d'(in)équité dans les conditions d'apprentissage entre les écoles.

Normes de qualité : i) Niveau d'éducation : seul le niveau primaire est pris en compte. Dans les cas où un R^2 est déclaré pour le niveau « éducation de base » sans autre précision, il doit être inclus dans l'échantillon. ii) Statut de l'établissement : seules les écoles publiques et/ou les écoles bénéficiant d'un soutien financier de l'État sont prises en compte. Dans les cas où un R^2 correspond aux établissements « publics/communautaires » sans autre distinction entre

ces deux types d'établissements, il doit être inclus.

Limites : i) Dans la pratique, il peut y avoir diverses raisons pour lesquelles deux écoles ayant le même nombre d'élèves ont un nombre différent d'enseignants, et ces raisons ne sont pas reflétées dans cet indicateur. Il peut y avoir des politiques de discrimination positive, offrant de meilleures conditions de scolarisation (y compris un plus grand nombre d'enseignants) dans des écoles fonctionnant dans des contextes plus difficiles. La taille des classes peut avoir une incidence : par exemple, sans enseignement à années multiples, deux classes de 20 élèves ont besoin de deux enseignants, alors que 40 élèves dans une même classe peuvent n'avoir besoin que d'un seul enseignant. ii) Pour certains pays, l'échantillon basé sur les écoles utilisé pour calculer le R^2 national est considérablement plus petit que dans d'autres, avec des cas où le R^2 national est une variable de substitution tirée de l'analyse effectuée dans une ou quelques provinces seulement. iii) L'analyse des données de R^2 n'implique pas de lien de cause à effet. iv) L'indicateur considère que la corrélation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants est forte lorsque la valeur de R^2 est égale ou supérieure à 0,8. Cela ne signifie pas nécessairement que la corrélation entre les deux variables est statistiquement significative. En fait, selon la distribution de ces deux variables, le coefficient de corrélation correspondant peut ne pas être statistiquement significatif même lorsque la valeur R^2 est élevée.

INDICATEUR 12

Proportion de pays en développement partenaires dont le ratio élèves/enseignant formé est inférieur au seuil fixé (<40) pour le primaire

Définition : Nombre total de PDP avec un ratio élèves/enseignant qualifié (PTTR) inférieur à 40 pour le primaire, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP.

Objet : Mesurer le niveau des ressources humaines qualifiées (enseignants qualifiés) par rapport à la population d'élèves dans le primaire. En tant que mesure de substitution pour la qualité de l'éducation, le ratio élèves/enseignant qualifié sert à suivre les progrès réalisés sur le plan de l'objectif de fournir des services éducatifs de qualité pour tous.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, le ratio élèves/enseignant qualifié est calculé en divisant le nombre total d'élèves inscrits dans le primaire par le nombre d'enseignants qualifiés au même niveau. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre total de PDP dont le ratio élèves/enseignant qualifié est inférieur à 40 par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des pays

$$\mathrm{PTTR}_{\mathrm{pri,j,t}} = \frac{\mathrm{E}_{\mathrm{pri,j,t}}}{\mathrm{TT}_{\mathrm{pri,j,t}}}$$

$$THPTTR_{pri,j,t} = \begin{cases} 1, & \text{if } \mathrm{PTTR}_{\mathrm{pri,j,t}} \leq 40 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP(THPTTR_{pri,j,t} = 1)_t = \frac{\sum_{j=1}^{n} THPTTR_{pri,j,t}}{n} * 100$$

où :

$PTTR_{pri,j,t}$ Ratio élèves/enseignant qualifié dans le primaire, pour le pays **j au cours de l'année t**

$E_{pri,j,t}$ Nombre total d'élèves ou (étudiants) dans le primaire pour le pays **j au cours de l'année t**

$TT_{pri,j,t}$ Nombre total d'enseignants qualifiés dans le primaire pour le pays **j au cours de l'année t**

$PROP(THPTTR_{pri,j,t} = 1)_t$ Proportion de PDP dont le ratio élèves/enseignant qualifié est inférieur à 40 dans le primaire **au cours de l'année t**

$THPTTR_{pri,j,t}$ Valeur fictive indiquant si le ratio élèves/enseignant qualifié dans l'enseignement primaire pour le pays **j** est inférieur à 40 **au cours de l'année t**

n Nombre total de PDP

Période couverte : Année civile

Données requises : Nombre d'élèves inscrits dans le primaire ; nombre d'enseignants qualifiés pour le primaire.

Source des données : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Plus le ratio élèves/enseignant qualifié est faible, plus l'accès relatif des élèves à des enseignants qualifiés est élevé. Une proportion plus élevée dans la valeur de cet indicateur suggère un plus grand nombre de PDP qui ont des classes plus petites (c'est-à-dire moins de 40 élèves par enseignant qualifié), ce qui permet généralement à l'enseignant d'accorder plus d'attention à chaque élève, ce qui, à long terme, peut se traduire par une meilleure performance des élèves.

Normes de qualité : Un traitement rigoureux de l'existence de l'enseignement à temps partiel, des classes occupant différents créneaux horaires, des classes à années multiples et d'autres pratiques devrait être réalisé pour calculer le ratio élèves/enseignant qualifié, dans la mesure où ces pratiques peuvent avoir une incidence sur la précision et la pertinence de cet indicateur. Toutes les personnes dispensant des enseignements devraient être incluses dans le calcul

de cet indicateur.

Limites : Étant donné que les normes de formation des enseignants varient d'un pays à l'autre, les données ne sont pas comparables à l'échelle internationale. D'autres facteurs qui peuvent également avoir une incidence sur la qualité de l'enseignement/apprentissage, tels que les différences d'expérience et de statut des enseignants, les supports pédagogiques et les conditions dans la salle de classe ne sont pas pris en compte dans le ratio élèves/enseignant qualifié.

INDICATEUR 13

Incidence du redoublement et de l'abandon scolaire, mesurée par le coefficient d'efficience interne au niveau du primaire dans chaque pays en développement partenaire

Définition : Nombre de PDP ayant un coefficient d'efficience interne (CEI) supérieur à 0,7 dans l'enseignement primaire, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP. Le CEI est le rapport entre le nombre théorique d'années-élèves nécessaires pour produire un nombre de diplômés d'une cohorte scolaire donnée pour le primaire (en l'absence de redoublement ou d'abandon) et le nombre effectif d'années-élèves passées pour produire le même nombre de diplômés, où une année-élève est définie comme une année passée par un élève dans une année d'études (indépendamment du fait que l'élève soit un redoublant ou qu'il abandonne l'école par la suite).

Objet : Mesurer l'efficience des systèmes d'enseignement primaire dans les PDP, ce qui est essentiel pour améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage[13]. Au niveau des pays, le CEI relaie les informations sur le gaspillage résultant du redoublement et de l'abandon dans le système éducatif[14] et fournit une évaluation non monétaire de l'efficience avec laquelle les ressources mises à la disposition d'un système éducatif sont utilisées pour permettre aux élèves d'achever un cycle complet d'enseignement primaire dans les délais prescrits.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, calculer le CEI en divisant le nombre d'années-élèves nécessaires pour produire un nombre de diplômés d'une cohorte scolaire donnée pour le primaire en l'absence de redoublement ou d'abandon (« années-élèves idéales ») par le nombre effectif d'années-élèves passées pour produire le même nombre de diplômés. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de PDP avec un CEI dans primaire supérieur à 0,7 par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des pays

$$IEC_{j,x} = \frac{n_{j,x} * \sum_{y\ =n}^{n\ +r} G_{j,g,y,x}}{\left\{\sum_{y\ =n}^{n\ +r} G_{j,g,y,x} * y_{j,,x}\right\} + \left\{\sum_{y=1}^{n+r} D_{j,g,y,x} * y_{j,x}\right\}} * 100$$

Valeur agrégée

$$CIEC\ = {\sum_{j=1}^{n} IEC_{j,x}}/{n}$$

où

$n_{j,x}$ durée prescrite d'un niveau ou d'un cycle d'enseignement x dans le pays j

r nombre de redoublements nécessaires pour achever un cycle ou un niveau d'éducation donné

$y_{j,x}$ nombre d'années d'études du niveau ou du cycle d'enseignement x dans le pays j

$G_{j,g,y,x}$ nombre d'élèves dans le pays *j* diplômés de la cohorte, *g*, après *y* années d'études au niveau d'éducation *x*

$D_{j,g,y,x}$ nombre d'abandons dans le pays *j* de la cohorte, *g*, après *y* années d'études au niveau d'éducation *j*

$CIEC$ Moyenne simple des CEI au niveau national

n nombre total de PDP inclus dans l'échantillon

[13] L'amélioration de l'efficience des ressources peut libérer d'importantes ressources qui peuvent ensuite être utilisées pour améliorer la qualité de l'éducation.

[14] En particulier, le redoublement se traduit par des dépenses plus importantes pour atteindre un résultat d'apprentissage donné, tandis que l'abandon scolaire implique de dépenser des ressources pour des personnes qui n'en tireront pas le plein bénéfice pour eux-mêmes ou pour la société.

Période couverte : Année civile

Données requises : Coefficient d'efficience interne (nombre de diplômés et d'abandons en fonction de la durée des études).

Source des données : Analyses sectorielles de l'éducation

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Une valeur élevée de cet indicateur indique que les PDP, dans l'ensemble, ont des systèmes d'enseignement primaire relativement efficients, où une grande partie des élèves d'une cohorte donnée qui entrent en première année du primaire auront terminé le cycle dans les délais prescrits. Le CEI lui-même varie de 0 (aucun élève ne termine un cycle complet d'études au niveau pertinent) à 1 (tous les étudiants qui s'inscrivent initialement sont diplômés sans redoublement ni abandon : système parfaitement efficient). Ainsi, un CEI supérieur à 0,7 reflète un niveau global élevé d'efficience interne du système d'enseignement primaire pour ce qui est de produire des diplômés.

Normes de qualité : Les données du CEI des cinq années les plus récentes pour lesquelles ces données sont disponibles publiquement au moyen des analyses sectorielles de l'éducation sont prises en compte. Lorsqu'un pays dispose de plusieurs points de données dans cette fourchette, seul le plus récent est pris en compte.

Limites : i) Conceptuellement, l'efficience économique exige que la plupart des élèves obtiennent leur diplôme dans les délais prescrits dans le cycle. Cependant, cela n'implique pas nécessairement l'obtention de résultats d'apprentissage optimaux ; ii) Le nombre idéal d'années pour achever un cycle varie selon les pays, ce qui rend les comparaisons entre pays difficiles.

INDICATEUR 14

Proportion de pays en développement partenaires communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation (dont les principaux indicateurs de résultats, de prestation de service et de financement définis par le GPE)

Définition : Nombre total de PDP communiquant à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs internationaux du secteur de l'éducation suivants pour au moins une des deux dernières années, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP :

Indicateurs de résultat :	***Indicateurs de prestation de services :***	***Indicateurs de financement :***
Taux brut de scolarisation préscolaire	Ratio élèves/enseignant, primaire	Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB
Taux d'admission brut dans le primaire	Ratio élèves/enseignant, premier cycle du secondaire	Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % des dépenses publiques
Taux brut de scolarisation dans le primaire	Pourcentage d'enseignants qualifiés, primaire	Dépenses consacrées à l'éducation dans le primaire en % des dépenses totales d'éducation
Taux d'achèvement du primaire	Pourcentage d'enseignants qualifiés, premier cycle du secondaire	
Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire		

Objet : Donner une vue d'ensemble des communications de données des PDP sur les principaux indicateurs de l'éducation, sachant que des données pertinentes, fiables et récentes sont cruciales pour construire des systèmes d'éducation nationaux efficaces, assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques et permettre un suivi à l'échelle mondiale.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des pays, compter le nombre d'indicateurs principaux (voir Données requises ci-après) communiqués à l'ISU pour au moins l'une des deux dernières années disponibles (N.B. : les indicateurs sont identifiés tels que communiqués lorsqu'ils figurent dans la base de données officielle de l'ISU). La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de pays qui communiquent au moins 10 indicateurs par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100. Le seuil de 10 indicateurs sur 12 a été fixé par le Secrétariat du GPE comme norme de qualité pour la communication des données.

Formule :

Au niveau des pays

$$(NIR_{j,t}) = \begin{cases} 12, \text{if (country j reports 12 out of 12 indicators in year t)} \\ 11, \text{if (country j reports 11 out of 12 indicators in year t)} \\ 10, \text{if (country j reports 10 out of 12 indicators in year t)} \\ 9, \text{if (country j reports 9 out of 12 indicators in year t)} \\ 8, \text{if (country j reports 8 out of 12 indicators in year t)} \\ 7, \text{if (country j reports 7 out of 12 indicators in year t)} \\ 6, \text{if (country j reports 6 out of 12 indicators in year t)} \\ 5, \text{if (country j reports 5 out of 12 indicators in year t)} \\ 4, \text{if (country j reports 4 out of 12 indicators in year t)} \\ 3, \text{if (country j reports 3 out of 12 indicators in year t)} \\ 2, \text{if (country j reports 2 out of 12 indicators in year t)} \\ 1, \text{if (country j reports 1 out of 12 indicators in year t)} \\ 0, \text{otherwise} \end{cases}$$

$$(REPORTED_{j,t}) = \begin{cases} 1, \text{if country } \mathbf{j} \text{ in year t has } (\mathrm{NIR_{j,t}}) \geq 10 \\ 0, \text{otherwise} \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP\ (REPORTED_{j,t=1}) = \left[\frac{\sum_{j=1}^{n} REPORTED_{j,t}}{n}\right] * 100$$

où :

$NIR_{j,t}$ = *nombre d'indicateurs communiqués pour le pays* ***j*** au cours de l'année ***t***

$REPORTED_{j,t}$ Valeur fictive indiquant si le PDP a communiqué au moins 10 des principaux indicateurs internationaux de

l'éducation

PROD ($REPORTED_{j,t}$=1) Proportion de PDP communiquant au moins 10 des principaux indicateurs internationaux de l'éducation

n Nombre total de PDP dans l'échantillon

Période couverte : Année civile

Données requises : Indicateurs de résultats, de prestation de services et de financement énumérés sous la rubrique Définition.

Source des données : ISU

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Une proportion plus élevée reflète les engagements des PDP à améliorer la disponibilité et la qualité des données ainsi que leur production en temps opportun. La disponibilité des données dans la base de données de l'ISU sert de variable de substitution pour refléter la couverture thématique et la qualité des données recueillies au niveau des pays. L'hypothèse principale est que si un indicateur principal n'est pas calculé par l'ISU, les données peuvent ne pas être collectées ou ne pas être suffisamment fiables au niveau du pays ; cela s'explique probablement par l'insuffisance de la capacité du système national de statistiques de l'éducation à produire des données sur les principaux indicateurs.

Normes de qualité : Pour assurer la cohérence entre les pays, il faut veiller à ce que, dans tous les cas, seule la publication des données de l'ISU de juin/juillet soit utilisée, car, au fil du temps, davantage d'indicateurs sont inclus dans la base de données de l'ISU.

Limites : Le décalage habituel de deux ans entre l'année en cours et l'année de référence des données sur l'éducation publiées implique que tout changement dans les capacités des pays à communiquer des données ne sera reflété qu'après un certain temps.

INDICATEUR 15

Proportion de pays en développement partenaires dont le système d'évaluation des apprentissages dans l'éducation de base répond à des normes de qualité

Définition : Nombre total de PDP dotés d'un système d'évaluation des acquis scolaires (SEAS) répondant aux normes de qualité, exprimé en pourcentage du nombre total de PDP disposant d'un SEAS. Pour être conforme aux normes de qualité, le SEAS doit inclure un Examen et une Évaluation à grande échelle (LSA) considérés comme *établis*[15].

Objet : Évaluer la qualité du SEAS dans les PDP, sachant que le SEAS est de plus en plus reconnu comme faisant partie intégrante d'un système éducatif performant, dans la mesure où il sert à suivre les résultats de l'apprentissage et à promouvoir des politiques fondées sur des données probantes qui sont cruciales pour la réforme de l'éducation.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul :

Étape 1 : Attribuer un score à chaque critère

Évaluer les examens et les LSA en fonction des critères suivants[16] en attribuant un score par critère comme suit : 1 = « Oui » ; 0 = « Non ».

Critère d'évaluation		Examens	LSA nationale	LSA Internationale /régionale
CONTEXTE FAVORABLE				
L'évaluation est proposée :	i) annuellement ou plus fréquemment	X	s.o.	s.o.
	ii) pour toutes les personnes concernées	X	s.o.	s.o.
L'évaluation a été réalisée :	i) au moins deux fois au niveau de l'éducation de base	s.o.	X	X
	ii) dernièrement entre 2011 et 2015	s.o.	X	X
L'évaluation est proposée pour au moins une matière (par ex., langue, mathématiques, sciences et/ou autres matières)		X	X	X
L'évaluation est proposée pour au moins un niveau d'éducation de base (c'est-à-dire l'enseignement primaire et/ou le premier cycle du secondaire)		X	X	X
ALIGNEMENT DU SYSTÈME				
L'évaluation est fondée sur les normes d'apprentissage/le programme d'études officiels		s.o.	X	s.o.
QUALITÉ DE L'ÉVALUATION				
L'évaluation est effectuée par un organisme, une institution ou un bureau permanents		X	X	X
Il existe une méthodologie ou un document technique publics sur l'évaluation **OU** les résultats de l'évaluation sont mis à la disposition du grand public dans les 12 mois		X	X	X

Étape 2 : Calculer la valeur pondérée pour chaque critère

Les deux critères sur : i) le nombre de matières et ii) les niveaux d'éducation sont importants, mais pas aussi essentiels que la fréquence des évaluations. Ainsi, pour ces deux critères, un score d'au moins 1 pour ses sous-critères (c'est-à-dire chaque matière, chaque niveau d'éducation) donne au critère un score de 1. Tous les autres critères ont la même pondération et se voient attribuer une valeur de 1 pour chaque réponse positive (voir étape 1).

Étape 3 : Attribuer une catégorie pour les examens et les évaluations à grande échelle au sein d'un pays

La somme des valeurs pondérées est utilisée pour déterminer une classification globale pour chaque examen et LSA, séparément.

[15] Exception : un système d'évaluation des acquis scolaires est considéré comme ayant satisfait aux normes de qualité s'il n'y a pas d'informations sur les Examens, mais qu'il existe une Évaluation à grande échelle **nationale** établie. Voir Méthode de calcul/formule.

[16] Les critères sont guidés par le cadre d'évaluation des acquis scolaires élaboré dans le cadre de l'Approche systémique pour de meilleurs résultats de l'éducation (SABER) de la Banque mondiale. Les trois déterminants SABER utilisés dans cette méthodologie sont le contexte favorable, la qualité de l'évaluation et l'alignement du système.

Examens	Évaluations à grande échelle (LSA)
Pas d'informations : lorsqu'aucune donnée n'a été trouvée/n'est disponible publiquement (somme = 0)	***Pas d'informations :*** lorsqu'aucune donnée n'a été trouvée/n'est disponible publiquement (somme = 0)
Émergent : lorsque certains des critères suivants, mais pas tous, sont remplis : a) l'examen est réalisé chaque année, b) pour tous les élèves concernés, c) pour au moins une matière, et d) au moins à un niveau de l'éducation de base (somme = 1-3).	***Émergent :*** lorsque certains des critères suivants, mais pas tous, sont remplis : a) l'évaluation a été effectuée au moins deux fois, b) dernièrement entre 2011-2015, c) pour au moins une matière, d) au moins à un niveau de l'éducation de base et, s'il s'agit d'une évaluation à grande échelle nationale, e) est fondée sur les normes/le programme d'études officiels (somme pour la LSA nationale = 1-4, somme pour la LSA internationale/régionale = 1-3).
En cours d'élaboration : lorsque tous les critères suivants sont remplis : a) l'examen est réalisé chaque année, b) pour tous les élèves concernés, c) pour au moins une matière, et d) au moins à un niveau de l'éducation de base, mais ne répond pas à l'ensemble supplémentaire de critères devant être « établis » (somme = 4-5).	***En cours d'élaboration :*** lorsque tous les critères suivants sont remplis : a) l'évaluation a été effectuée au moins deux fois, b) dernièrement entre 2011-2015, c) pour au moins une matière, d) au moins à un niveau de l'éducation de base et, s'il s'agit d'une évaluation à grande échelle nationale, e) est fondée sur les normes/le programme d'études officiels (somme pour la LSA nationale = 5-6, somme pour la LSA internationale/régionale = 4-5).
Établi : lorsque tous les critères devant être classés comme « en cours d'élaboration » en plus des critères suivants sont remplis : a) L'évaluation est effectuée par un organisme, une institution ou un bureau permanents, et b) il existe une méthodologie/un document technique disponible publiquement sur l'évaluation *ou* les résultats de l'évaluation sont mis à la disposition du grand public dans les 12 mois (somme = 6-8).	***Établi*** : lorsque tous les critères devant être classés comme « en cours d'élaboration » en plus des critères suivants sont remplis - a) L'évaluation est effectuée par un organisme, une institution ou un bureau permanents, et b) il existe une méthodologie/un document technique disponible publiquement sur l'évaluation *ou* les résultats de l'évaluation sont mis à la disposition du grand public dans les 12 mois (somme pour la LSA nationale = 7, somme pour la LSA internationale/régionale = 6).

Pour déterminer la classification globale pour la LSA, c'est la catégorie la plus élevée atteinte par l'une des LSA qui est retenue.

Étape 4 : Attribution d'une catégorie unique pour chaque pays

Le système d'évaluation des acquis scolaires de chaque pays reçoit une classification globale en fonction des combinaisons possibles indiquées dans le tableau suivant :

Catégories attribuées aux examens et à la LSA	Système d'évaluation des acquis scolaires
Pas d'informations + Pas d'informations	Pas d'informations
Émergent + Émergent Pas d'informations + Émergent Pas d'informations + En cours d'élaboration Émergent + En cours d'élaboration	Émergent
En cours d'élaboration + En cours d'élaboration Émergent + Établi En cours d'élaboration + Établi Pas d'informations pour l'examen + Établi pour la LSA **régionale/internationale** Pas d'informations pour la LSA + Établi pour l'examen	En cours d'élaboration
Établi + Établi Pas d'informations pour l'examen + Établi pour la LSA **nationale**	Établi

La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de PDP qui ont un SEAS établi par le nombre total de PDP et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau de l'examen	Au niveau de la LSA nationale	Au niveau de la LSA int./régionale	Au niveau de la LSA globale[17]
$NoInfoExam_c = \begin{cases} 1, if\ no\ data\ found \\ 0, otherwise \end{cases}$	$NoInfoNLSA_c = \begin{cases} 1, if\ no\ data\ found \\ 0, otherwise \end{cases}$	$NoInfoILSA_c = \begin{cases} 1, if\ no\ data\ found \\ 0, otherwise \end{cases}$	$NoInfoLSA_c = \begin{cases} 1, if\ NoInfoNLSA_c = 1\ and \\ \quad NoInfoILSA_c = 1 \\ 0, otherwise \end{cases}$
$NascentExam_c = \begin{cases} 1, if\ UnderDevExam_c = 0\ and \\ \quad EstablishedExam_c = 0 \\ 0, otherwise \end{cases}$	$NascentNLSA_c = \begin{cases} 1, if\ UnderDevNLSA_c = 0\ and \\ \quad EstablishedNLSA_c = 0 \\ 0, otherwise \end{cases}$	$NascentILSA_c = \begin{cases} 1, if\ UnderDevILSA_c = 0\ and \\ \quad EstablishedILSA_c = 0 \\ 0, otherwise \end{cases}$	$NascentLSA_c = \begin{cases} 1, if\ EstablishedLSA_c = 0 \\ \quad UnderDevLSA_c = 0\ and \\ \quad (NascentNLSA_c = 1\ or \\ \quad\ NascentILSA_c = 1) \\ 0, otherwise \end{cases}$

[17] Si un pays a plusieurs évaluations à grande échelle, celle qui a obtenu la classification la plus élevée est retenue.

$UnderDevExam_c = \begin{cases} 1, \text{ if } (Context1 = 1) \text{ and } (Context2 = 1) \text{ and } \left(\sum_{i=1}^{n} ContextSub > 0\right) \text{ and } \left(\sum_{j=1}^{n} ContextLevel > 0\right) \text{ and} \\ 0, otherwise \end{cases}$	$UnderDevNLSA_c = \begin{cases} 1, \text{ if } (Context3 = 1) \text{ and } (Context4 = 1) \text{ and } (ContextStandard = 1) \text{ and } \left(\sum_{i=1}^{n} ContextSub > 0\right) \text{ and } \left(\sum_{j=1}^{n} ContextLevel > 0\right) \text{ and} \\ 0, otherwise \end{cases}$	$UnderDevILSA_c = \begin{cases} 1, \text{ if } (Context3 = 1) \text{ and } (Context4 = 1) \text{ and } \left(\sum_{i=1}^{n} ContextSub > 0\right) \text{ and } \left(\sum_{j=1}^{n} ContextLevel > 0\right) \text{ and} \\ 0, otherwise \end{cases}$	$UnderDevLSA_c = \begin{cases} 1, if\ EstablishedLSA_c = 0 \text{ and } (UnderDevNLSA_c = 1 \text{ or } UnderDevILSA_c = 1) \\ 0, otherwise \end{cases}$
$EstablishedExam_c = \begin{cases} 1, \text{ if } (UnderDevExam_c) \text{ and } (Agency = 1) \text{ and } (Quality1 = 1) \text{ or } (Quality2 = 1) \\ 0, otherwise \end{cases}$	$EstblishedNLSA_c = \begin{cases} 1, \text{ if } (UnderDevNLSAc_{1\ldots60}) \text{ and } (Agency = 1) \text{ and } (Quality1 = 1) \text{ or } (Quality2 = 1) \\ 0, otherwise \end{cases}$	$EstblishedILSA_c = \begin{cases} 1, \text{ if } (UnderDevILSAc_{1\ldots60}) \text{ and } (Agency = 1) \text{ and } (Quality1 = 1) \\ 0, otherwise \end{cases}$	$EstablishedLSA_c = \begin{cases} 1, if\ EstablishedNLSA_c = 1 \text{ or } EstablishedILSA_c = 1 \\ 0, otherwise \end{cases}$
Au niveau du système d'évaluation à grande échelle			
$NoInfo_{ck} = \begin{cases} 1, (NoInfoExan_c = 1) \text{ and } (NoInfoLSA_c = 1) \\ 0, Otherwise \end{cases}$			
$Nascent_{ck} = \begin{cases} 1, ((NascentExam_c = 1) \text{and } (NascentLSA_c = 1)) \text{ or } ((NoInfoExam_c = 1) \text{ and } (NascentLSA_c = 1)) \text{ or } ((NascentExam_c = 1) \text{ and } (NoInfoLSA_c = 1)) \text{ or } ((NoInfoExam_c = 1) \text{ and } (UnderDevLSA_c = 1)) \text{ or } ((UnderDevExam_c = 1) \text{ and } (NoInfoLSA_c = 1)) \text{ or } ((NascentExam_c = 1) \text{ and } (UnderDevLSA_c = 1)) \text{ or } ((UnderDevExam_c = 1) \text{ and } (NascentLSA_c = 1)) \\ 0, Otherwise \end{cases}$			
$UnderDev_{ck} = \begin{cases} 1, ((UnderDevExam_c = 1) \text{ and } (UnderDevLSA_c = 1)) \text{ or } ((NoInfoExam_c = 1) \text{ and } (Established\boldsymbol{ILSA}_c = 1)) \text{ or } ((EstablishedExam_c = 1) \text{ and } (NoInfoLSA_c = 1)) \text{ or } ((NascentExam_c = 1) \text{ and } (EstablishedLSA_c = 1)) \text{ or } ((EstablishedExam_c = 1) \text{ and } (NascentLSA_c = 1)) \text{ or } ((UnderDevExam_c = 1) \text{ and } (EstablishedLSA_c = 1)) \text{ or } ((EstablishedExam_c = 1) \text{ and } (UnderDevLSA_c = 1)) \\ 0, Otherwise \end{cases}$			
$Established_{ck} = \begin{cases} 1, ((EstablishedExam_c = 1) \text{ and } (EstablishedLSA_c = 1)) \text{ or } ((NoInfoExam_c = 1) \text{ and } (Established\boldsymbol{NLSA}_c = 1)) \\ 0, Otherwise \end{cases}$			
Au niveau agrégé			
$CDCP = \frac{\sum_{c=1}^{n} \boldsymbol{Established_{ck}}}{n} * 100$			

où :
i= matière 1... pays n (à savoir mathématiques, langue, science et autres matières)
j= niveau d'éducation1… niveau d'éducation n (c.-à-d. primaire et secondaire)
c= pays 1… pays n
k= examens et LSA combinés
Context1= L'évaluation est proposée annuellement ou plus fréquemment
Context2= L'évaluation est ouverte à toutes les personnes concernées
ContextSub= L'évaluation est proposée pour une matière au moins (c.-à-d. mathématiques, sciences, langue ou autre)
ContextLevel= L'évaluation est disponible au i) niveau primaire, ii) niveau secondaire
Agency= Un organisme, une institution ou un bureau permanents effectue les évaluations
Quality1= Il existe une méthodologie/un document technique public sur l'évaluation
Quality2= Les résultats de l'évaluation sont mis à la disposition du grand public dans un délai de 12 mois
Context3= L'évaluation a été effectuée au moins deux fois au niveau de l'éducation de base
Context4= L'évaluation la plus récente a été effectuée entre 2011 et 2015
ContextStandard= L'évaluation est basée sur les normes d'apprentissage/programme d'études officiels

Période couverte : Année civile

Données requises : Rapports d'évaluation des acquis scolaires, y compris, par exemple, les rapports d'évaluation de l'éducation publiés par les ministères, les rapports nationaux SABER.

Source des données : Catalogue d'évaluation des acquis scolaires de l'USI, catalogue des données central de l'USI, UNESCO, Banque mondiale, ministères de l'Éducation.

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Une valeur élevée indique que les PDP, dans l'ensemble, ont mis en place de solides systèmes d'évaluation des acquis scolaires pour suivre les progrès en matière de résultats d'apprentissage et promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Par ailleurs, les informations sur les PDP ayant des systèmes non établis d'évaluation des acquis scolaires contribuent à identifier les domaines où un changement systémique est essentiel pour mieux aider les pays à renforcer ces systèmes.

Normes de qualité : Les critères devraient être évalués et notés *uniquement* en fonction des informations publiques.

Limites : i) La mesure dans laquelle les résultats reflètent la réalité dépend de la mesure dans laquelle les pays mettent les informations relatives à leurs pratiques d'évaluation en ligne ou les incluent dans des initiatives axées sur les évaluations des acquis scolaires ; ii) il peut y avoir des cas où les informations sont publiques et, de ce fait, elles remplissent les critères spécifiés, mais ne sont pas facilement accessibles sur Internet ; iii) les critères inclus pour évaluer la qualité des évaluations sont des mesures indirectes. L'existence de rapports techniques ou finaux ne garantit pas la qualité ; cependant, la production de tels rapports et le fait de les partager avec le public laisse entendre que certaines mesures de responsabilisation sont intégrées au processus d'évaluation des acquis scolaires et on suppose que de telles mesures conduisent à une amélioration de la qualité. De même, cette évaluation ne peut pas véritablement examiner l'étendue de son alignement sur le programme d'études ou le caractère permanent du bureau responsable de l'évaluation ; iv) bien qu'elles soient importantes, les évaluations en classe ne sont pas incluses, car il est impossible de les évaluer à l'aide des informations accessibles au public et il serait difficile de calculer une valeur nationale pour de telles évaluations.

INDICATEUR 16a

Proportion (a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ; ou (b) de plans de transition de l'éducation (PTE) endossés répondant à des normes de qualité

Définition : Nombre de PSE/PTE endossés qui répondent aux normes de qualité définies par le GPE — c'est-à-dire qui répondent à au moins 5 normes sur un total possible de 7 normes pour les PSE, et à au moins 3 normes sur un total possible de 5 normes pour les PTE, conformément au tableau ci-dessous[18] exprimé en pourcentage du nombre total de PSE/PTE endossés.

Normes de qualité pour les PSE	Normes de qualité pour les PTE
Norme 1 - Guidé par une vision d'ensemble Norme 2 - Stratégique Norme 3 - Holistique Norme 4 - Fondé sur des données probantes Norme 5 - Réalisable Norme 6 - Sensible au contexte Norme 7 - Attentif aux disparités	Norme 1 - Fondé sur des données probantes Norme 2 - Attentif aux disparités et sensible au contexte Norme 3 - Stratégique Norme 4 - Ciblé Norme 5 - Opérationnel

Objet : Évaluer la crédibilité du PSE/PTE national, qui a été reconnu comme un élément central pour le développement des systèmes éducatifs. Ces données permettront au Secrétariat du GPE de mieux et systématiquement identifier les lacunes en termes de crédibilité des PSE et d'aider les pays à identifier les mesures correctives pour accroître la crédibilité de leurs plans, ce qui aura pour effet d'augmenter la probabilité de leur mise en œuvre efficace.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des questions, vérifier si la question obtient le score minimal pour contribuer au respect d'une norme donnée en évaluant si le score de la question est supérieur à 0[19]. Au niveau des normes, déterminer si chaque norme est respectée en évaluant si toutes les questions incluses dans une norme donnée obtiennent un score supérieur à 0 (sauf pour la norme n° 5 du PSE qui est respectée lorsque les quatre sous-questions sont évaluées comme étant supérieures à 0 ; et la norme n° 7 du PSE, qui est respectée lorsqu'au moins une de ses questions est évaluée comme étant supérieure à 0). Au niveau du PSE/PTE, évaluer si le nombre total de normes respectées est supérieur ou égal aux seuils fixés : 5 normes de qualité pour les PSE et 3 pour les PTE. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de PSE ou PTE endossés qui respectent au moins 5 et 3 normes respectivement pour les PSE et les PTE, par le nombre total de PSE et de PTE approuvés et en multipliant le résultat par 100.

Formule.

Au niveau des questions

$$f(QMIN_{ij}) = \begin{cases} 1, & if\ Q_{i=1}^{n} > 0 \\ 0, & if\ Q_{i=1}^{n} = 0 \end{cases}$$

[18] Des normes de qualité ont été élaborées sur la base de travaux techniques et de consultations avec les pays et avec les parties prenantes à l'échelle mondiale dans le domaine de l'éducation.

[19] Les questions sont codées de 0 à 2 ou 3. Trois ou deux est le maximum pouvant être obtenu par élément, ce qui signifie que les informations figurant dans le plan sectoriel sont évaluées comme étant tout à fait satisfaisantes pour répondre à l'exigence stipulée dans la question.

Au niveau des normes (PSE : 7 normes de qualité)

$$f(GOODCRIT1_{ik}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{ik} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT2_{ik}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{7} QMIN_{ik} = 7 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT3_{ik}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{3} QMIN_{ik} = 3 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT4_{ik}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{ik} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT5_{ik}) = \begin{cases} 1, & if\ CRIT5.1_{ik} + CRIT5.2_{ik} \\ & +CRIT5.3_{ik} + CRIT5.4_{ik} = 4 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT6_{ik}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{ik} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT7_{ik}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{3} QMIN_{ik} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Au niveau des normes (PTE : 5 normes de qualité)

$$f(GOODCRIT1_{il}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{il} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT2_{il}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{4} QMIN_{il} = 4 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT3_{il}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{7} QMIN_{il} = 7 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT4_{il}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{4} QMIN_{il} = 4 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT5_{il}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{5} QMIN_{il} = 5 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Au niveau des PSE/PTE

$$f(GOODCRITHIGH_{ij}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{n} GOODCRIT_{ij} = (5,7) \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRITHIGH_{il}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{n} GOODCRIT_{il} = (3,5) \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Aggregate

$$PROP(GOODCRITHIGH_{ij} = 1) = \sum_{j=1}^{n} \frac{GOODCRITHIGH_{ij}}{n}$$

$$PROP(GOODCRITHIGH_{ij} = 1) = \sum_{j=1}^{n} \frac{GOODCRITHIGH_{ij}}{n}$$

où :

Q question

QMIN question qui contribue au respect de la norme

i Q1, ..., Qn

j PSE/PTE du pays *1*, ..., PSE/PTE du pays n

k PSE du pays 1, …, PSE du pays n ; l = PTE du pays 1,…, PTE du pays

GOODCRIT1 plan du pays respectant la norme 1

GOODCRIT2 plan du pays respectant la norme 2

GOODCRIT3 plan du pays respectant la norme 3

GOODCRIT4 plan du pays respectant la norme 4

GOODCRIT5 plan du pays respectant la norme 5

GOODCRIT6 plan du pays respectant la norme 6

GOODCRIT7 plan du pays respectant la norme 7

CRIT5.1 plan du pays respectant la sous-norme 5.1

CRIT5.2 plan du pays respectant la sous-norme 5.2

CRIT5.3 plan du pays respectant la sous-norme 5.3

CRIT5.4 plan du pays respectant la sous-norme 5.4

$GOODCRITHIGH_{ij}$ valeur fictive indiquant qu'un PSE/PTE répond au nombre voulu de normes de qualité

$PROP(GOODCRITHIGH_{ij}$

= 1) Proportion de PSE et PTE endossés qui répondent au nombre voulu de normes de qualité.

n nombre de PTE et PSE endossés au cours de l'année civile de référence

Période couverte : Année civile

Données requises : PSE et PTE endossés ; plans de mise en œuvre pluriannuels ; budgets chiffrés ; cadre de résultats ; annuaire statistique ; modèles de simulation.

Source des données : GLPE (Agence de coordination ou autorité gouvernementale chargée de l'élaboration d'un plan).

Types de ventilation : Par type de produits de planification (PTE et PSE).

Interprétation : Une valeur élevée laisse entendre que les PDP, dans l'ensemble, ont élaboré des plans sectoriels de l'éducation de qualité fondés sur des données probantes qui fournissent des stratégies pertinentes et crédibles pour améliorer l'accès à l'éducation et l'apprentissage. L'amélioration des résultats au fil du temps reflète les progrès réalisés dans l'utilisation du modèle de financement du GPE comme levier pour produire des plans sectoriels de qualité.

Normes de qualité : Étant donné que les pays n'élaborent des plans que sur une période de 3 à 10 ans, l'indicateur doit être mis à jour tous les deux ans, afin d'avoir un nombre raisonnable de pays ayant des plans endossés dans l'échantillon pour informer cet indicateur. Toutefois, l'évaluation des PSE/PTE sera effectuée sur une base régulière chaque fois qu'un pays soumet une requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme.

Limites : La crédibilité politique (leadership national, adhésion politique) n'est pas prise en compte, car la méthodologie est naturellement orientée vers des normes de qualité plus faciles à vérifier de façon objective. Dans la mesure où la méthodologie est fondée sur un examen sur pièces, il n'est pas possible de refléter le niveau de leadership national et d'adhésion politique au plan ; en outre, il s'est avéré trop difficile de définir des mesures de substitution fiables pour ces mesures. Ces éléments sont néanmoins cruciaux pour une mise en œuvre efficace et ils sont complémentaires pour évaluer la crédibilité globale d'un plan. Cependant, l'évaluation de la crédibilité politique d'un produit de planification nécessiterait d'autres approches méthodologiques de nature plus qualitative telles que des sondages d'opinion, des groupes de discussion, des observations directes, etc., qui dépassent la portée de cet indicateur.

INDICATEUR 16b/c/d

16b - Proportion de PSE/ PTE accompagnés d'une stratégie d'enseignement et d'apprentissage répondant à des normes de qualité

16c - Proportion de PSE/ PTE accompagnés d'une stratégie de prise en compte des groupes marginalisés répondant aux normes de qualité (notamment du point de vue de l'égalité des sexes, du handicap et d'autres aspects propres au contexte considéré)

16d - Proportion de PSE/ PTE accompagnés d'une stratégie d'amélioration de l'efficience répondant à des normes de qualité

Définition : Nombre de PSE ou de PTE endossés qui sont assortis d'une ***stratégie d'enseignement et d'apprentissage (Ind. n° 16b)/stratégie de prise en compte des groupes marginalisés (Ind. n° 16c)/stratégie d'amélioration de l'efficience (Ind. n° 16d)*** répondant aux normes de qualité définies par le GPE — c'est-à-dire répondant à au moins 4 normes sur un total possible de 5 normes —, exprimé en pourcentage du nombre total de PSE et de PTE endossés. Les normes de qualité pour chacune de ces stratégies thématiques sont les suivantes :

1. **Fondée sur des données probantes** - y compris l'identification des causes sous-jacentes du défi ;
2. **Pertinente** - traitant des causes sous-jacentes du défi ;
3. **Cohérente** - alignant le plan d'action sur les stratégies ;
4. **Mesurable -** incluant des indicateurs assortis de cibles ;
5. **Exécutable -** identifiant le coût, la source de financement, l'entité responsable et les délais d'opérationnalisation.

Objet : Évaluer si les PSE/PTE ont une stratégie d'enseignement et d'apprentissage, une stratégie d'équité et une stratégie d'efficience solides, en vue d'appuyer les plans sectoriels des pays fondés sur des données probantes pour contribuer à la réalisation d'une éducation et d'un apprentissage équitables et de qualité pour tous.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des questions, vérifier si la question obtient le score minimum pour contribuer au respect d'une norme donnée en évaluant si le score de la question est supérieur à 0[20]. Au niveau des normes, déterminer si chaque norme de qualité est respectée individuellement en évaluant si toutes les questions incluses dans une norme donnée obtiennent un score supérieur à 0. Au niveau du PSE/PTE, déterminer si le PSE/PTE dispose d'une stratégie d'enseignement et d'apprentissage/d'équité/d'efficience satisfaisant aux normes de qualité en évaluant si le nombre total de normes respectées est supérieur ou égal à quatre. La valeur agrégée, par stratégie, est calculée en divisant le nombre de PSE/PTE identifiés comme ayant une stratégie d'enseignement et d'apprentissage/d'équité/d'efficience répondant aux normes de qualité par le nombre total de PSE/PTE endossés, et en multipliant le résultat par 100.

[20] Les questions sont codées de 0 à 2. Deux est le score maximum pouvant être obtenu par élément, ce qui signifie que les informations figurant dans le plan sectoriel sont évaluées comme étant entièrement satisfaisantes pour répondre à l'exigence stipulée dans la question. Il y a deux exceptions, où les questions désagrègent les résultats aux fins d'une analyse plus poussée :
a. Question portant sur la pertinence de la stratégie : un score de 4 équivaut à un score de 2, un score de 3 équivaut à un score de 1, et un score de 2, 1 ou 0 équivaut à un score de 0.
b. Question pour déterminer si la stratégie peut être mise en œuvre : un score de 3 ou 2 équivaut à un score de 2, un score de 1 équivaut à un score de 1 et un score de 0 équivaut à un score de 0.

Formule :

Au niveau des questions[21]

$$f(QMIN_{ij}) = \begin{cases} 1, & if\ Q_{ij} > 0 \\ 0, & if\ Q_{ij} = 0 \end{cases}$$

Au niveau des normes[21] *(5 normes de qualité)*

$$f(GOODCRIT1_{ij}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{2} QMIN_{ij} = 2 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT2_{ij}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{ij} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT3_{ij}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{ij} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT4_{ij}) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{3} QMIN_{ij} = 3 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(GOODCRIT5_{ij}) = \begin{cases} 1, & if\ QMIN_{ij} = 1 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Au niveau du PSE / PTE [21]

$$TOTCRITMET_j = \sum_{i=1}^{5} GOODCRIT_{ij}$$

$$QLTYSTRAT_j = \begin{cases} 1, & if\ TOTCRITMET_j >= 4 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP(QLTYSTRAT_j = 1) = \left(\frac{\sum_{j=1}^{n} QLTYLNGSTRAT_j}{n}\right) * 100$$

où :
Q question
QMIN question qui obtient le score minimum nécessaire pour contribuer à l'obtention d'une norme de qualité
i 1, ..., *n*
j PSE/PTE du pays 1,..., PSE/PTE du pays J
GOODCRIT1 plan du pays respectant la norme de qualité *1*
GOODCRIT2 plan du pays respectant la norme de qualité *2*
GOODCRIT3 plan du pays respectant la norme de qualité 3
GOODCRIT4 plan du pays respectant la norme de qualité 4
*GOODCRIT*5 plan du pays respectant la norme de qualité 5
PROP($QLTYLNGSTRAT_j$ = 1) Proportion de PSE et PTE endossés qui répondent au nombre voulu de normes de qualité.
n nombre de PTE et PSE endossés au cours de l'année civile de référence

Période couverte : Année civile

[21] Pour faciliter la lecture, les formules au niveau des questions, au niveau des normes et au niveau des PSE/PTE sont incluses de façon générique, car il n'y a pas de différence d'approche dans le calcul de l'indicateur pour chacune des trois stratégies thématiques.

Données requises : PSE et PTE endossés ; plans de mise en œuvre pluriannuels ; budgets chiffrés ; cadre de résultats ; annuaire statistique ; modèles de simulation.

Source de données : GLPE (Agence de coordination ou autorité gouvernementale chargée de l'élaboration d'un plan).

Types de ventilation : Par type de produits de planification (PTE et PSE).

Interprétation : Une valeur élevée laisse entendre que les PDP, dans l'ensemble, ont élaboré des stratégies de qualité visant à améliorer l'apprentissage équitable, l'équité et l'inclusion, et/ou l'efficience du système. Les stratégies qui répondent aux normes de qualité augmentent la probabilité qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et qu'elles aient un effet de transformation dans le secteur de l'éducation.

Normes de qualité : Étant donné que les pays n'élaborent des plans que sur une période de 3 à 10 ans, l'indicateur doit être mis à jour tous les deux ans, afin d'avoir un nombre raisonnable de pays ayant des plans endossés dans l'échantillon pour informer cet indicateur. Toutefois, l'évaluation des PSE/PTE sera effectuée sur une base régulière chaque fois qu'un pays soumet une requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme.

Limites : i) La méthodologie se concentre sur les éléments de qualité nécessaires à la réussite d'une stratégie thématique, mais n'entre pas dans les détails des programmes proposés par la stratégie pour évaluer s'ils sont adaptés à l'objectif visé. Elle suppose que le PSE/PTE a identifié le bon défi, les bonnes causes sous-jacentes de ce défi et que, tant que les causes sous-jacentes sont traitées, la stratégie est suffisamment bonne, même s'il pourrait y avoir d'autres stratégies qui pourraient être plus rentables, plus faciles à mettre en œuvre ou avoir un plus grand impact. ii) La crédibilité politique (leadership national, adhésion politique) n'est pas prise en compte, car la méthodologie est naturellement orientée vers des normes de qualité plus faciles à vérifier de façon objective. Étant donné que la méthodologie est fondée sur un examen sur pièces, il n'est pas été possible de refléter le niveau de leadership national et d'adhésion politique pour la stratégie ; en outre, il s'est avéré trop difficile de définir des mesures de substitution fiables pour ces mesures. Ces éléments sont néanmoins cruciaux pour une mise en œuvre efficace et ils sont complémentaires pour évaluer la qualité d'une stratégie. Cependant, l'évaluation de la crédibilité *politique* d'un produit de planification nécessiterait d'autres approches méthodologiques de nature plus qualitative telles que des sondages d'opinion, des groupes de discussion, des observations directes, etc., qui dépassent la portée de cet indicateur.

INDICATEUR 17

Proportion de pays en développement partenaires ayant une stratégie de collecte de données conforme aux normes de qualité

Définition : Nombre total de PDP ou d'États pour lesquels la requête ESPIG a abouti et dont la stratégie de données répond aux normes de qualité pour combler les lacunes dans les données relatives aux principaux indicateurs de résultats, de prestation de services et de financement[22], exprimé en pourcentage du nombre de PDP ou d'États pour lesquels la requête ESPIG a abouti et ayant un déficit de données identifié.

Pour être considérée comme répondant aux normes de qualité, une stratégie de données doit être structurée sous la forme d'un plan d'action visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données pour renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le suivi sectoriel dans l'éducation[23], et inclure des activités concrètes, des parties responsables, des calendriers, l'évaluation des coûts et le financement.

Objet : Déterminer dans quelle mesure les PDP/États disposent des données et éléments probants essentiels pour la planification, la budgétisation, la gestion, le suivi et le respect de l'obligation de rendre compte, ou ont une stratégie de données pour renforcer la capacité de produire et d'utiliser efficacement les données essentielles. Fondé sur l'introduction de la disponibilité des données comme condition fondamentale pour avoir accès au financement du GPE, cet indicateur contribue à améliorer les données pour renforcer la planification sectorielle et la mise en œuvre des politiques.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau du pays/de l'État

Étape 1 - Identification des données manquantes : Identifier les lacunes dans les données en évaluant si, dans la base de données de l'ISU[24], 1) les douze principaux indicateurs sont disponibles pour au moins une des deux dernières années ; et 2) au moins 50 % des indicateurs de chaque catégorie — à savoir les résultats, la prestation de services et le financement — sont disponibles pour l'année la plus récente.
Étape 2 - Vérification par pays : Si des lacunes dans les données sont identifiées dans la base de données de l'ISU, procéder à la vérification par pays. Si les données sur les indicateurs pertinents se trouvent dans les deux annuaires les plus récents disponibles, le pays serait alors considéré comme ayant « communiqué les indicateurs » et serait exclu de l'échantillon des pays devant produire une stratégie de données[25].
Étape 3 - Évaluation de la stratégie de données : Si des lacunes dans les données sont identifiées au cours des étapes précédentes, évaluer l'existence et la solidité des stratégies de données. Pour être considéré comme ayant une stratégie de données qui répond aux normes de qualité, un pays/État doit strictement obtenir quatre points sur quatre questions ayant la même pondération[26].
Étape 4 - Agrégation : L'indicateur agrégé est calculé en divisant le nombre de pays/États pour lesquels la requête ESPIG a abouti, identifiés comme ayant des stratégies de données qui répondent aux normes de qualité pour combler les lacunes en matière de données sur l'éducation, par le nombre de pays ou d'États pour lesquels la requête ESPIG a abouti et ayant des lacunes en matière de données.

N.B. Si c'est un État infranational qui est à l'origine de la requête, l'étape 1 ne s'applique pas, car les données infranationales ne sont pas publiées par l'ISU.

[22] **Résultat :** taux brut d'inscription au niveau préscolaire, taux brut d'admission dans le primaire, taux brut d'inscription dans le primaire, taux d'achèvement du primaire, taux d'achèvement du premier cycle du secondaire ; **prestation de services :** ratio élèves/enseignant dans le primaire, ratio élèves/enseignant dans le premier cycle du secondaire, pourcentage d'enseignants qualifiés dans le primaire, pourcentage d'enseignants qualifiés dans le premier cycle du secondaire ; **Financement :** dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB, dépenses publiques consacrées à l'éducation en % des dépenses publiques, dépenses d'éducation dans le primaire en % des dépenses totales consacrées à l'éducation.
[23] Une liste de ces éléments figure dans les Lignes directrices pour la préparation des plans sectoriels de l'éducation élaborées par le GPE et l'IIPE et adaptées spécifiquement au champ des données.
[24] La disponibilité des données de l'ISU sert de variable de substitution pour refléter la couverture thématique et la qualité des données collectées au niveau des pays. L'hypothèse principale est que si un indicateur principal n'est pas calculé par l'ISU, les données ne sont pas collectées ou ne sont pas suffisamment fiables au niveau du pays ; cela s'explique probablement par l'insuffisance de la capacité du SIGE à produire des données de qualité, exhaustives et en temps opportun.
[25] L'hypothèse est que le problème/goulet d'étranglement n'a pas trait à la collecte et à la production des données, mais à la capacité des pays à communiquer les données à l'ISU.
[26] Le questionnaire se compose de cinq questions, dont quatre se voient attribuer un score sur une échelle de 0(non) à 1(oui). Une question n'est pas notée (Q2, sur l'identification des défis liés aux données/SIGE), car elle ne fait que faciliter la collecte des informations nécessaires pour attribuer un score à la Q5 (sur la pertinence de la stratégie). La Q4 est désagrégée en cinq sous-éléments, tous les sous-éléments se voyant attribuer ensemble une pondération commune de 1.

Formule :

Au niveau des pays

Pour déterminer s'il y a des lacunes dans les données :

$$IND_AVAIL_i^t = \begin{cases} 1, & if\ indicator\ i\ is\ available\ in\ time\ period\ t \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$NOUTCOME_t = \sum_{oj=1}^{5} IND_AVAIL_{i_{oj}}^t$$

$$OUTCOME_MET = \begin{cases} 1, & if\ NOUTCOME_t \geq 3 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$NSERVICE_t = \sum_{sj=1}^{4} IND_{AVAIL}{}_{i_{sj}}^t$$

$$SERVICE_MET = \begin{cases} 1, & if\ NSERVICE_t \geq 2 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$NFINANCE_t = \sum_{fj=1}^{3} IND_AVAIL_{i_{fj}}^t$$

$$FINANCE_MET = \begin{cases} 1, & if\ NFINANCE_t \geq 2 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(DATAGAP_t) = \begin{cases} 0, & if\ OUTCOME_MET = SERVICE_MET = FINANCE_MET = 1\ and \\ & (IND_AVAIL_i^t = 1\ or\ IND_AVAIL_i^{t-1} = 1\ for\ all\ i) \\ 1, & otherwise \end{cases}$$

Si (DATAGAPt) = 1, déterminer si la stratégie de données répond aux normes de qualité, si des lacunes dans les données sont identifiées :

$$QUALSTDSTRAT_c = \begin{cases} 1, & if\ EMISQ1 + EMISQ3 + EMISQ4 \quad + EMISQ5 = 4 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP(QUALSTDSTRAT_c = 1) = \left(\frac{\sum_{c=1}^{n} QUALSTDSTRAT_c}{n}\right) * 100$$

où :
i = indicateur 1,.... indicateur 12
c= requêtes ESPIG ayant abouti au cours de l'année civile de référence
i_{Oj} = indicateur de résultat 1, …, indicateur de résultat 5
i_{Sj} = indicateur de prestation de services 1, …, indicateur de prestation de services 4
i_{fi} = indicateur de financement intérieur 1, …, indicateur de financement intérieur 3
j=sous-élément 1, …, sous-élément n dans la Question 4
EMISQ1, EMISQ2, EMISQ3 et EMISQ4 Questions dans le questionnaire SIGE/Stratégie de données (respectivement Q1, Q3, Q4 & Q5)
$QUALSTDSTRAT_c$ Valeur fictive qui indique si un PDP ou un État donné, c, est identifié comme ayant une stratégie de données répondant aux normes de qualité
$PROP(QUALSTDSTRAT_C = 1)$ Proportion de PDP ou d'États dont les requêtes ESPIG ont abouti au cours de l'année civile précédente, avec des lacunes statistiques identifiées, qui ont une stratégie de données qui répond aux normes de qualité.
n Nombre de PDP ou d'États dont les requêtes ESPIG ont abouti au cours de l'année civile précédente, des lacunes dans les données ayant été identifiées.

Période couverte : Année civile

Données requises : Indicateurs de résultats, de prestation de services et de financement ; questionnaire SIGE/Stratégie de données.

Source des données : ISU, Département de la Planification et des Statistiques des ministères de l'Éducation (équipe SIGE) et/ou Unités de Suivi et d'évaluation des ministères de l'Éducation, Bureaux/Instituts nationaux des statistiques, Groupes locaux des partenaires de l'éducation.

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Des résultats proches de 100 % indiquent que les PDP/États qui demandent un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation et qui ont identifié des lacunes dans les données ont mis en place un plan clairement défini pour combler les déficits de données à l'avenir et être en mesure de produire des données financières et sur l'éducation fiables en vue d'améliorer la planification et la gestion de l'éducation. En outre, des pays/États ayant fait une requête ESPIG mais qui ne sont pas inclus dans l'échantillon de l'indicateur satisfont aux normes de déclaration des données (voir l'étape 1/2 dans le paragraphe Méthode de calcul) en ce qui concerne les principaux indicateurs de résultats, de prestation de services et de financement.

Normes de qualité : Afin d'assurer un suivi des engagements politiques et programmatiques des pays pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des données, la majeure partie des informations pour cet indicateur sera collectée dans le cadre du processus de revue de la qualité (QAR1) pour les financements de mise en œuvre du programme du GPE, sachant que la version finale et stabilisée du questionnaire SIGE/Stratégie de données au stade de l'évaluation finale du processus de revue de la qualité sera utilisée.

Limites : i) À terme, les pays devraient être tenus responsables des stratégies de données proposées, en vue de mesurer l'efficacité sous-jacente des conditions stipulées lors de la réception d'un financement du GPE. Un indicateur apparié sera ainsi élaboré. ii) Les pays auront besoin de temps pour se doter des capacités nécessaires à la collecte de données et à la communication de données à l'ISU de façon appropriée en tant que variable de substitution de la fiabilité de leurs données nationales. Dans le meilleur des cas, un pays ayant présenté une requête de financement en 2015 et qui ne dispose pas d'un ensemble complet d'indicateurs de base pourrait estimer qu'il aurait besoin d'une année pour développer la capacité de collecter et de communiquer les données pour tous les indicateurs requis, ce qui signifierait qu'il devrait communiquer à l'ISU les données de 2016. Cela n'apparaîtrait dans les données de l'ISU qu'au milieu de 2018, de sorte qu'il faudrait trois années de rapports intermédiaires avant que ce résultat ne soit reflété dans l'indicateur institutionnel.

INDICATEUR 18

Proportion de revues sectorielles conjointes répondant à des normes de qualité

Définition : Nombre total de revues sectorielles conjointes (JSR), dans les États membres du GPE bénéficiant de financements en cours pour la mise en œuvre de programmes, qui satisfont à des normes de qualité — c'est-à-dire qui satisfont à au moins trois des cinq critères de qualité ci-dessous — exprimé en pourcentage du nombre total de JSR. Les revues sectorielles conjointes sont définies comme une évaluation périodique conjointe des progrès mutuels accomplis dans le cadre de la mise en œuvre au moyen des mécanismes existants au niveau des pays, et les cinq normes d'évaluation de la qualité sont les suivantes :

1. ***Participative et inclusive :*** *La JSR bénéficie de la participation effective de toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation de manière transparente. Elle jette les bases d'un cadre de responsabilité mutuelle renforcé.*
2. ***Fondée sur des données probantes :*** *La JSR s'appuie sur des données probantes, notamment des données financières et sur l'éducation fiables de l'année examinée, des évaluations de la mise en œuvre des programmes, des éléments documentaires conjuguant des sources de données primaires et secondaires, des commentaires des bénéficiaires, etc.*
3. ***Complète :*** *La JSR doit aborder et couvrir tous les sous-secteurs (petite enfance, primaire, secondaire, EFTP et enseignement supérieur) ainsi que l'éducation non formelle et l'alphabétisation des adultes. Elle doit également traiter de toutes les sources de financement identifiées dans le plan d'action annuel (budgétisé ou non, aligné ou non, etc.).*
4. ***Un instrument de suivi :*** *La JSR assure le suivi de la performance sectorielle et des principaux indicateurs (notamment l'équité, l'efficience et les acquis scolaires) pour aider à mieux cerner les problèmes de mise en œuvre et les réalisations réelles en ce qui concerne la mise en œuvre des PSE/PTE et les progrès du secteur dans son ensemble.*
5. ***Ancrée dans un cycle de politiques efficace :*** *Les recommandations de la JSR contribuent efficacement à remédier aux faiblesses de la mise en œuvre du PSE/PTE afin qu'il soit utilisé comme instrument de planification pour influencer la planification et la conception des politiques futures ainsi que le cycle budgétaire. La diffusion des recommandations de la JSR encourage la responsabilité mutuelle.*

Objet : Évaluer l'efficacité des JSR, en reconnaissant leur rôle essentiel dans la promotion d'un dialogue sur les politiques sectorielles inclusif et fondé sur des données probantes et le suivi à l'appui de la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Chaque JSR est évaluée en fonction de cinq questions ayant la même pondération, directement liées aux cinq normes de la JSR (voir Définition). Chaque question contient plusieurs éléments. Pour chaque élément (codage au niveau de l'élément), définir la réponse comme suit[27] :

- Oui (1) : la réponse est complètement remplie.
- Non (0) : la réponse n'est pas complètement remplie.
- Couverture partielle (97) : la réponse n'est que partiellement remplie.
- Ne sait pas (98) : le répondant n'est pas certain de la réponse, ou le rapport annuel de mise en œuvre n'a pu être obtenu, ou le répondant ne sait pas si le document existe ou non.
- Sans objet (99) : l'élément ne s'applique pas dans le contexte de la JSR examinée, ou l'élément appelle une comparaison avec la JSR précédente, alors qu'il s'agit d'une première JSR.

Pour chaque question (codage au niveau de la question), évaluer la question selon une échelle de catégories à quatre valeurs :

- Catégorie 1 (remplie) : la réponse à tous les *bons éléments*[28] d'une question est « Oui » (1).

[27] Veuillez vous référer au questionnaire de la JSR pour plus d'explications sur les lignes directrices de codage.

[28] Veuillez vous référer au questionnaire de la JSR pour connaître la spécification du sous-ensemble de *bons éléments*. Si un *bon élément* reçoit le code 99 (sans objet), l'élément ne compte pas pour évaluer si la norme est respectée ou non (codage au niveau de la question). L'élément est donc supprimé, sans pénalité du fait que l'information n'est pas applicable dans le contexte d'une

- Catégorie 2 (dépassée) : la réponse à tous les éléments d'une question (*bons éléments* et éléments supplémentaires) est « Oui » (1)[29].
- Catégorie 0 (non remplie) : la réponse à au moins un *bon élément* est « Non » (0) ou « Couverture partielle » (97).
- Catégorie 98 (indéterminé) : la réponse à au moins un *bon élément* est « Ne sait pas » (98) à condition qu'aucun autre *bon* élément ne soit classé 0 ou 97 (auquel cas — c.-à-d. combinaison de 98 ET 0 ou 97 —, la question est classée comme ne répondant pas à la norme (catégorie 0).

Une norme est considérée comme remplie lorsque la question correspondante est codée dans les catégories 1 ou 2.
La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de JSR qui répondent à au moins 3 normes de qualité, par le nombre total de JSR et en multipliant le résultat par 100.

Formule

Au niveau de la JSR

$$f(MINSTANDARD_{ij}) = \begin{cases} 1, & if\ MINSTANDARD_{ij}\ is\ met \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$f(QSMET_j) = \begin{cases} 1, & if \sum_{i=1}^{n} MINSTANDARD_{ij} = (3,5) \\ 0. & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP\ (QSMET_j = 1) = \frac{\sum_{j=1}^{n} QSMET_j}{n} * 100$$

où,

$MINSTANDARD_{ij}$ Valeur fictive indiquant si la norme minimale i pour la JSR j est respectée
$QSMET_j$ Valeur fictive indiquant si la JSR j remplit au moins 3 des 5 normes minimum
$PROP\ (QSMET_j = 1)$ Proportion des JSR qui remplissent au moins 3 des 5 normes minimum
n Nombre de JSR réalisées au cours de l'année civile précédente pour lesquelles on dispose de suffisamment d'informations pour effectuer une évaluation de la JSR

Période couverte : Année civile

Données requises : Mandat de la JSR, ordre du jour de la JSR, liste des participants à la JSR, rapport annuel de mise en œuvre, rapport/aide-mémoire de la JSR

Source des données : GLPE, ministères de l'Éducation et agences de coordination.

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Une valeur élevée laisse entendre que les PDP mènent, dans l'ensemble, des JSR robustes, de sorte que le dialogue sur les politiques et leur suivi au niveau des pays sont axés sur la mise en œuvre efficace des plans sectoriels de l'éducation ou des plans de transition de l'éducation (PSE/PTE).

Normes de qualité : Dans les cas où plusieurs JSR sont réalisées dans le même pays/État au cours d'une

JSR donnée.

[29] Excepté à la question 4, où la norme dépassée est atteinte lorsqu'au moins un élément de plus que les bons éléments est atteint.

année donnée, la sélection de la ou des JSR qu'il conviendra d'évaluer sera guidée par les paramètres suivants :

• Si plusieurs JSR incluent le même ensemble de thèmes/d'indicateurs à des moments différents.
→Examiner la JSR la plus récente ;

• Si plusieurs JSR réalisées examinent des éléments différents sous un angle complémentaire
→Les examiner toutes et regrouper les résultats dans un seul questionnaire ;

• Si l'une des JSR examine l'ensemble du secteur de l'éducation tandis que l'autre (les autres) rend (rendent) compte d'un thème périphérique.
→Examiner la plus complète des JSR disponibles.

Limites : L'évaluation est fondée sur un examen sur pièces des principaux documents de la JSR et exclut les observations directes découlant de la participation aux ateliers de la JSR, afin que l'évaluation soit fondée strictement sur des éléments probants vérifiables. Cela signifie que certaines questions visant à évaluer les normes de la JSR se limitent à des variables de substitution qui reflètent le concept sous-jacent d'un attribut.

INDICATEUR 19

Proportion de groupes locaux des partenaires de l'éducation comptant des représentants (a) de la société civile et (b) des enseignants

Définition : Nombre total de groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) au sein desquels sont représentées à la fois des organisations de la société civile (OSC) et des organisations d'enseignants, exprimé en pourcentage du nombre total de GLPE.

Objet : Évaluer dans quelle mesure la société civile et les organisations d'enseignants participent à une concertation sur les politiques fondé sur des données probantes et à un suivi sectoriel de l'équité et de l'apprentissage, en tirant parti de la responsabilisation sociale pour améliorer en dernière analyse l'obtention de résultats. Les OSC et les organisations d'enseignants, en tant que parties prenantes clés du secteur de l'éducation, jouent un rôle essentiel pour faire entendre les préoccupations et les besoins des citoyens.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Pour chaque GLPE, déterminer si les OSC et les organisations d'enseignants sont représentées. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de GLPE dans lesquels sont représentées à la fois des OSC et des organisations d'enseignants par le nombre total de GLPE et en multipliant le résultat par 100.

Formule[30] :

Au niveau des GLPE

$$CSO\&TO_{j,t} = \begin{cases} 1, & \text{si dans le GLPE } j \text{ sont représentées à la fois des OSC et des organisations d'enseignants} \\ 0, & \text{dans le cas contraire} \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP\ (CSO\&TO_{j,t} = 1) = \frac{\sum_{j=1}^{n} CSO\&TO_{j,t}}{n} * 100$$

où :
$CSO\&TO_{j,t}$ Valeur fictive indiquant que sont représentées dans le GLPE à la fois des OSC et des organisations d'enseignants
$PROP\ (CSO\&TO_{j,t} = 1)$ Proportion de GLPE dans lesquels sont représentées des OSC et des organisations d'enseignants
n Nombre total de GLPE

Période couverte : Année civile

Données requises : Composition des GLPE

Source des données : Secrétariat du GPE (représentation des OSC/organisations d'enseignants dans le tableur du GLPE)

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Une valeur élevée indique que les OSC et les organisations d'enseignants sont bien représentées au sein des GLPE dans l'ensemble du Partenariat. Cette représentation peut refléter différentes formes de collaboration qui peuvent être formelles ou informelles, et peut varier en termes d'inclusivité et d'influence sur la prise de décision. Ces données doivent donc être complétées par des informations supplémentaires afin d'avoir une compréhension plus nuancée du rôle et de l'impact que les OSC et les organisations d'enseignants ont sur le dialogue sur les politiques et d'autres processus sectoriels connexes au sein des pays.

Normes de qualité : Dans les cas où les organisations d'enseignants sont considérées comme des OSC sur le plan juridique, elles seront comptabilisées dans le cadre de cet indicateur comme des « organisations d'enseignants » et non comme des « OSC ».

[30] CSO = OSC en français ; TO = « organisation d'enseignants » en français.

Limites : Le niveau d'inclusion des OSC/organisations d'enseignants (en termes d'apport, de contribution, etc.), le nombre d'OSC/organisations d'enseignants représentées au sein du GLPE et la fréquence de la participation des représentants des OSC/organisations d'enseignants aux réunions du GLPE ne sont pas pris en compte par l'indicateur.

INDICATEUR 20

Proportion des financements utilisés pour soutenir le SIGE/les systèmes d'évaluation de l'apprentissage

Définition : Nombre total d'ESPIG actifs qui soutiennent *soit* un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), *soit* un système d'évaluation des acquis scolaires (SEAS), exprimé en pourcentage du nombre total d'ESPIG actifs.

Objet : Vérifier si le financement du GPE est utilisé pour améliorer le suivi national des résultats, y compris l'apprentissage. Les investissements à l'appui de l'amélioration ou du développement de systèmes de gestion de données robustes sont essentiels pour générer des données cruciales pour la prise de décisions, l'analyse et la formulation des politiques, la planification, la budgétisation, la gestion, le suivi et la responsabilisation, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et des acquis scolaires.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des financements, évaluer si l'ESPIG actif soutient un SIGE ou un SEAS. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre d'ESPIG actifs soutenant le développement ou l'amélioration d'un SIGE ou d'un SEAS par le nombre total d'ESPIG actifs et en multipliant le résultat par 100.

Formule[31] :

Au niveau des GLPE

$$EMISorLAS_{j,t} = \begin{cases} 1, & \text{si l'ESPIG } j \text{ appuie soit un SIGE soit un système d'évaluation de l'apprentissage au cours de la période t} \\ 0, & \text{dans le cas contraire} \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$PROP\ (EMISorLAS_{j,t} = 1) = \frac{\sum_{j=1}^{n} EMISorLAS_{j,t}}{n} * 100$$

où :
$EMISorLAS_{j,t}$ Valeur fictive indiquant si l'ESPIG j appuie un SIGE ou un SEAS.
$PROP\ (EMISorLAS_{j,t} = 1)$ Proportion de GLPE au sein desquels sont représentées des OSC et des organisations d'enseignants
n Nombre total d'ESPIG actifs au cours de l'exercice de référence

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'ESPIG

Source des données : Agent partenaire

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Une valeur élevée indique que les PDP affectent généralement une partie de leurs financements à des composantes liées au renforcement des systèmes de gestion et de suivi des données. Ceci tend à démontrer un engagement à accroître la disponibilité des données du secteur de l'éducation pour assurer un suivi des résultats et des progrès du secteur.

Normes de qualité : Étant donné que le développement ou l'amélioration d'un SIGE/SEAS peut s'échelonner sur plusieurs années au cours de la mise en œuvre d'un financement, les ESPIG devraient être considérés comme apportant un soutien au cours de *toutes* les années en question.

Limites : L'indicateur ne tient pas compte de la fonctionnalité ou de l'utilisation du SIGE/SEAS ou de toute autre information permettant d'évaluer les niveaux d'efficacité, d'efficience ou de durabilité du SIGE/ SEAS.

[31] EMIS = SIGE en français ; LAS = SEAS en français.

INDICATEUR 21

Proportion de manuels achetés et distribués grâce aux financements du GPE, par rapport au total prévu par les financements du GPE

Définition : Nombre de manuels scolaires achetés et distribués grâce aux ESPIG, exprimé en pourcentage du nombre total de manuels scolaires ciblés par les ESPIG.

Objet : Évaluer si les manuels scolaires sont achetés et distribués comme prévu, afin de s'assurer que le financement du GPE est utilisé pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans les systèmes éducatifs nationaux. L'indicateur reflète la mesure dans laquelle les cibles fixées pour l'achat et la distribution des manuels scolaires tout au long de la mise en œuvre des financements sont atteintes.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des financements, calculer la proportion de manuels scolaires distribués au cours de l'exercice de référence, sur le total prévu pour cet exercice. La valeur agrégée correspond à la moyenne simple de tous les financements actifs au cours de l'exercice de référence.

Formule

Au niveau des financements

$$\text{Prop_Textbooks}_{\,j} = \frac{\text{Textbooks_distributed}_j}{\text{Textbooks_planned}_j}$$

Valeur agrégée

$$\text{CProp_Textbooks} = \frac{\sum_{j=1}^{n} \text{Prop_Textbooks}_{\,j}}{n}$$

où :

$\text{Prop_Textbooks}_{\,j}$ proportion de manuels scolaires distribués au cours de l'exercice de référence, sur le total prévu au cours de cet exercice au moyen du financement j

$\text{Textbooks_distributed}_j$ Nombre de manuels scolaires distribués au cours de l'exercice de référence au moyen du financement j

$\text{Textbooks_planned}_j$ Nombre de manuels scolaires qu'il est prévu de distribuer au cours de l'exercice de référence au moyen du financement j.

CProp_Textbooks Moyenne simple, pour l'ensemble des financements actifs, de $\text{Prop_Textbooks}_{\,j}$

n nombre de financements actifs au cours de l'exercice de référence.

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Chiffres effectifs et cibles de manuels scolaires achetés et distribués.

Source des données : Agents partenaires (formulaire type de suivi et rapports d'avancement)

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés aux manuels scolaires sont atteints comme prévu initialement. Cela laisse entendre que les financements sont mis en œuvre conformément à la planification de la publication et de la distribution des manuels scolaires, grâce aux fonds fournis.

Normes de qualité : Les manuels (dans toutes les langues d'enseignement) qui ont été prêtés aux élèves

ou conservés dans les écoles pour être utilisés en classe doivent être inclus, de même que les manuels scolaires en stock mais qui ne sont pas utilisés actuellement par les élèves. Les livres des bibliothèques scolaires ainsi que les romans et les livres destinés aux enseignants (tels que les guides du programme d'étude, les programmes scolaires et les guides destinés aux enseignants) doivent être exclus.

Limites : i) Il y a une limite pour ce qui est de l'étendue de l'analyse que l'indicateur permet pour ce qui est de l'efficacité de la distribution, des auteurs, de la production, de la passation de marchés, etc. ; ii) Le fait que les manuels scolaires soient disponibles n'implique pas nécessairement qu'ils soient utilisés dans les salles de classe ; iii) Les données disponibles ne correspondent pas toujours précisément à la définition des manuels scolaires (par exemple, les supports d'enseignement et d'apprentissage, les supports supplémentaires et les kits d'apprentissage ont été inclus dans le calcul de cet indicateur, car on a considéré que les manuels scolaires faisaient partie des « supports » ou des « kits »).

INDICATEUR 22

Proportion d'enseignants ayant bénéficié d'une formation grâce aux financements du GPE, par rapport au total prévu par les financements du GPE

Définition : Nombre d'enseignants formés grâce aux ESPIG, exprimé en pourcentage du nombre total d'enseignants ciblés à des fins de formation par les ESPIG.

Objet : Évaluer si les enseignants sont formés comme prévu, en vue de s'assurer que le financement du GPE est utilisé pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans les systèmes éducatifs nationaux. Il reflète la mesure dans laquelle les cibles fixées pour la formation des enseignants tout au long de la mise en œuvre des financements sont atteintes.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau du financement, calculer la proportion d'enseignants formés au cours de l'exercice de référence, par rapport au total prévu pour cet exercice. La valeur agrégée correspond à la moyenne simple pour l'ensemble des financements actifs au cours de l'exercice de référence.

Formule :

Au niveau des financements

$$\text{Prop_Teachers}_j = \frac{\text{Teachers_trained}_j}{\text{Teachers_planned}_j}$$

Valeur agrégée

$$\text{CProp_Teachers} = \frac{\sum_{j=1}^{n} \text{Prop_Teachers}_j}{n}$$

où :
Prop_Teachers_j proportion d'enseignants formés au cours de l'exercice de référence, par rapport au total prévu pour cet exercice au moyen du financement j
$\text{Teachers_trained}_j$ Nombre d'enseignants formés au cours de l'exercice de référence au moyen du financement j
$\text{Teachers_planned}_j$ Nombre d'enseignants qu'il est prévu de former au cours de l'exercice de référence au moyen du financement j.
CProp_Teachers Moyenne simple, pour l'ensemble des financements actifs, de Prop_Teachers_j
n nombre de financements actifs au cours de l'exercice de référence.

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Niveau de référence, chiffres effectifs et cibles d'enseignants formés.

Source des données : Agents partenaires (formulaire type de suivi et rapports d'avancement)

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats concernant la formation des enseignants sont atteints comme prévu initialement. Cela laisse entendre que les financements sont mis en œuvre conformément à la planification de la formation des enseignants, au moyen des fonds fournis.

Normes de qualité : Les enseignants qui ont commencé leur formation au cours de la période couverte, mais qui ne l'ont terminée qu'au cours de la période suivante, doivent être déclarés au cours de cette période suivante, pendant laquelle ils ont terminé leur formation. Par ailleurs, les enseignants qui ont commencé mais n'ont pas terminé leur formation (c'est-à-dire qui ont abandonné en cours de formation) ou qui ne remplissaient pas les critères d'achèvement satisfaisant de la formation au regard des normes nationales, ne doivent pas être comptabilisés dans cet indicateur.

Limites : i) Cet indicateur ne tient pas compte des différences d'expérience et de situation des enseignants, ni des différences de conditions d'enseignement, de la qualité de la formation ou des changements intervenus dans les connaissances, les compétences et les pratiques pédagogiques à la suite de la formation.
ii) Cet indicateur ne tient pas compte des types de formation (par ex. formation continue ou initiale).

INDICATEUR 23

Proportion de salles de classe construites ou réhabilitées grâce aux financements du GPE, par rapport au total prévu par les financements du GPE

Définition : Nombre de salles de classe construites ou rénovées au moyen des ESPIG, exprimé en pourcentage du nombre total de salles de classe devant être construites ou rénovées par les ESPIG.

Objet : Évaluer si les salles de classe sont construites ou rénovées comme prévu, en vue de s'assurer que le financement du GPE est utilisé pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans les systèmes éducatifs nationaux. Il reflète la mesure dans laquelle les cibles fixées pour la construction ou la rénovation tout au long de la mise en œuvre des financements sont atteintes.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des financements, calculer la proportion de salles de classe construites ou rénovées au cours de l'exercice de référence, par rapport au total prévu pour cet exercice. La valeur agrégée correspond à la moyenne simple pour l'ensemble des financements actifs au cours de l'exercice de référence.

Formule :

Au niveau des financements

$$\text{Prop_Classrooms}_j = \frac{\text{Classrooms_Built}_j}{\text{Classrooms_planned}_j}$$

Valeur agrégée

$$\text{CProp_Classrooms} = \frac{\sum_{j=1}^{n} \text{Prop_Classrooms}_j}{n}$$

où :

Prop_Classrooms_j proportion de salles de classe construites ou rénovées au cours de l'exercice de référence, par rapport au total prévu au cours de cet exercice grâce au financement j

$\text{Classrooms_Built}_j$ Nombre de salles de classe construites ou rénovées au cours de l'exercice de référence au moyen du financement j

$\text{Classrooms_planned}_j$ Nombre de salles de classe qu'il est prévu de construire ou de rénover au cours de l'exercice de référence au moyen du financement j.

CProp_Classrooms Moyenne simple, pour l'ensemble des financements actifs, de Prop_Classrooms_j

n nombre de financements actifs au cours de l'exercice de référence.

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Niveau de référence, chiffres effectifs et cibles de salles de classe construites ou rénovées.

Source des données : Agents partenaires (formulaire type de suivi et rapports d'avancement)

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Les résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés aux salles de classe sont atteints comme prévu initialement. Cela laisse entendre que les financements sont mis en œuvre conformément à la planification de la construction/rénovation des salles de classe, au moyen des fonds fournis.

Normes de qualité : Les salles de classe dont la construction/rénovation a commencé mais n'a pas été achevée ne doivent pas être incluses dans cet indicateur. Par ailleurs, les salles de classe doivent être comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont effectivement été terminées : si la construction/rénovation a commencé au cours de la période de déclaration A mais a été achevée au cours de la période suivante B, elles doivent être comptabilisées dans la période B.

Limites :

i) Cet indicateur ne tient pas compte de tous les aspects de l'efficacité des ESPIG pour la construction/rénovation des salles de classe. Par exemple, il ne fournit aucune donnée/information sur la mesure dans laquelle les salles de classes nouvelles ou rénovées satisfont aux normes applicables en matière de taille des classes et de codes sanitaires ou aux meilleures pratiques nationales, du secteur ou autres en matière de construction ou de rénovation des salles de classe.
ii) La construction/rénovation des salles de classe ne garantit pas nécessairement leur utilisation efficace.

INDICATEUR 24

Proportion des requêtes de financement du GPE pour la mise en oeuvre de programmes qui ont été approuvées à compter de 2015 : (a) recensant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage ; (b)≈atteignant les objectifs des indicateurs de performance du modèle de financement sur l'équité, l'efficacité et l'apprentissage

Définition : L'accès à la part variable basée sur les résultats du modèle de financement du GPE est lié à la performance par rapport aux indicateurs choisis par les pays pour progresser dans trois domaines essentiels : l'équité, l'efficience et les acquis scolaires dans l'éducation de base. Cet indicateur est constitué de deux composantes :

a) ***Le taux d'adoption de la part variable***, défini comme le nombre total de requêtes ESPIG comprenant une part variable, exprimé en pourcentage du nombre total de requêtes ESPIG.
b) ***Le taux de performance de la part variable***, défini comme le nombre total d'ESPIG atteignant les objectifs d'accès à la part variable, exprimé en pourcentage du nombre total d'ESPIG comprenant une part variable.

Objet : Évaluer dans quelle mesure les PDP décident d'utiliser l'approche axée sur les résultats du GPE (*Partie a*) et y parviennent en atteignant les cibles fixées pour les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage (*Partie b*). Ces données serviront à vérifier si le modèle de financement du GPE est mis en œuvre efficacement et appuie la mise en œuvre de plans sectoriels axés sur l'amélioration de l'équité, de l'efficience et de l'apprentissage.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul :
a) Taux d'adoption de la part variable : diviser le nombre de requêtes ESPIG qui identifient les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage pour avoir accès à la part variable par le nombre total de requêtes ESPIG, et multiplier le résultat par 100.
b) Taux de performance de la part variable : Pour chaque indicateur d'équité, d'efficience et d'apprentissage de la part variable, déterminer si les cibles ont été atteintes en attribuant une valeur de performance de 1 si la cible est entièrement atteinte ou de 0 si la cible n'est pas atteinte[32]. Au niveau de l'ESPIG, additionner les valeurs de performance pour les trois dimensions et diviser le résultat par le nombre total d'indicateurs qui devaient être atteints et multiplier le résultat par 100 pour obtenir un score pour chaque EPSIG. Déterminer la catégorie de performance pour chaque EPSIG selon la classification suivante :

Score	Catégories de performance
X = 0	Mauvaise performance
$0 < X < 25\%$	Performance faible
$25\% \leq X < 75\%$	Performance moyenne
$75\% \leq X < 100\%$	Bonne performance
X = 100%	Excellente performance

La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre d'ESPIG classés comme ayant une bonne ou une excellente performance par le nombre total d'ESPIG ayant des cibles d'indicateurs d'efficience, d'apprentissage et d'équité devant être évaluées et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Partie a – Taux d'adoption de la part variable

$$A_{vp} = \frac{\sum ESPIG_{vp\,(1\ldots n)}}{\sum ESPIG_{(1\ldots n)}} * 100$$

Partie b – Taux de performance de la part variable
Au niveau de l'ESPIG

$$ESPIG_{PS} = \left(\frac{EQ_a + EF_a + LE_a}{EQ_t + EF_t + LE_t}\right) * 100$$

$$ESPMT^j = \begin{cases} 1, & \text{si } ESPIG^j \text{ est égal ou supérieur à } 75\ \% \\ 0, & \text{dans le cas contraire} \end{cases}$$

32 S'il existe un accord prédéterminé sur la réalisation partielle des indicateurs de la part variable dans la requête ESPIG, le fait d'atteindre la cible partielle est également considéré comme avoir atteint les cibles.

Au niveau agrégé

$$Prop(ESPIG \geq 75\%) = \frac{\sum_{j=1}^{n} ESPMT^{j}}{n} \text{x}100$$

où :
A_{vp} *Taux d'adoption de la part variable*
$ESPIG_{vp}$ Nombre de requêtes ESPIG avec une part variable
$ESPIG_{1...n}$ Nombre de requêtes ESPIG approuvées
$ESPIG_{ps}$ Score de performance par ESPIG
EQ_a Nombre d'indicateurs d'équité ayant atteint les cibles EQ_t Nombre total d'indicateurs d'équité
EF_a Nombre d'indicateurs d'efficience ayant atteint les cibles EF_t Nombre total d'indicateurs d'efficience
LE_a Nombre d'indicateurs d'apprentissage ayant atteint les cibles LE_t Nombre total d'indicateurs d'apprentissage
$ESPMT^j$ Valeur fictive indiquant si la catégorie de performance pour l'ESPIG dans le pays ***j*** est égal ou supérieur au seuil de 75 %
Prop (ESPIG ≥ 75%) Taux de performance de la part variable
n Nombre d'ESPIG qui comprennent une part variable

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Indicateurs proposés, niveau de référence, cibles et chiffres effectifs pour les indicateurs de la part variable.

Source des données : Formulaire de requête ESPIG, formulaire type de déclaration ESPIG

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Une valeur élevée de la partie (a) indique que le modèle de financement est mis en œuvre efficacement. Ces données devraient être complétées par une analyse des requêtes qui ont été approuvées et qui ne comportaient pas de part variable, en mettant l'accent sur les raisons de cette non-inclusion. Une valeur élevée de la partie (b) indique que les PDP atteignent les niveaux de réalisation requis en ce qui concerne les indicateurs basés sur la performance liés aux stratégies de transformation visant à améliorer l'équité, l'efficience et les résultats d'apprentissage.

Normes de qualité : Aux termes des lignes directrices ESPIG (septembre 2015), au moins un indicateur devrait être sélectionné pour chacun des domaines d'équité, d'efficience et d'acquis scolaires.

Limites : i) Ne reflète pas les cibles atteintes par indicateur ou dimension ; ii) Le taux de performance de la part variable ne fait pas apparaître de différences entre le fait « d'atteindre les cibles » pour la cible partielle ou la cible complète.

INDICATEUR 25

Proportion des financements du GPE pour la mise en oeuvre de programmes dont l'état d'avancement est jugé en bonne voie

Définition : Nombre d'ESPIG actifs classés comme n'accusant pas de retard (c'est-à-dire « au moins moyennement satisfaisants » selon le tableau ci-dessous) exprimé en pourcentage du nombre total d'ESPIG actifs. La classification des financements considérés comme n'accusant pas de retard repose sur la triangulation par le Secrétariat de la note de l'Agent partenaire pour les *Progrès d'ensemble dans la mise en œuvre du programme*[33] et d'autres sources de données (par exemple, les rapports d'avancement (semestriels), les rapports de mission de suivi des financements, les aide-mémoires, la correspondance et l'examen des rapports), comme suit :

Note de l'Agent partenaire	Classification du GPE	Classification Ind. n° 25
Très satisfaisant : Le Programme doit réaliser ou dépasser tous les principaux extrants de façon efficiente et sans lacunes importantes.	**En bonne voie**	**Pas de retard**
Satisfaisant : Le Programme doit réaliser presque tous ses principaux extrants de façon efficiente, avec seulement des lacunes mineures.		
Moyennement satisfaisant : Le Programme doit réaliser la plupart de ses principaux extrants de façon efficiente, avec des lacunes modérées.	**Léger retard**	
Moyennement insatisfaisant : Le Programme présente des lacunes modérées qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs extrants, mais une solution est probable.	**Retard**	**Retard**
Insatisfaisant : Le Programme présente des lacunes importantes qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs extrants et une solution reste incertaine.		
Très insatisfaisant : Le Programme présente des lacunes majeures qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs extrants et une solution est improbable.		

Objet : Évaluer dans quelle mesure les ESPIG, les financements les plus importants du GPE pour la mise en œuvre du PSE/PTE, sont mis en œuvre de manière efficace et comme prévu. Cette démarche permet d'avoir des échanges de vues constructifs sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des financements, en vue de soutenir de façon efficace et efficiente la mise en œuvre de plans sectoriels axés sur l'amélioration de l'équité, de l'efficience et de l'apprentissage.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des financements, classer les financements comme étant sur la bonne voie, accusant un léger retard ou un retard, en fonction de la note de l'Agent partenaire (voir la définition) et classer le financement comme étant en bonne voie (pas de retard) s'il est en bonne voie ou s'il accuse un léger retard. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre total d'ESPIG actifs qui sont en bonne voie (pas de retard) par le nombre total d'ESPIG actifs et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des financements

$$On - track^{\,i} = \begin{cases} 1, if\ (Rating^{i} = On\ track)\ OR\ (Rating^{i} = slightly\ behind) \\ 0, otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$Prop\ (OnTrack) = \frac{\sum_{i=1}^{n} OnTrack^{i}}{n} * 100$$

où :
i financement actif (ESPIG)1, financement actif (ESPIG)2,..., financement actif (ESPIG) N
N Nombre total de financements actifs (ESPIG)

[33] L'évaluation des ESPIG actifs repose sur trois déterminants : 1. Progrès des différentes composantes du programme ; 2. Modalités de mise en œuvre (gestion du programme, gestion financière, passation de marchés, suivi et évaluation, etc.) ; 3. Situation de décaissement sur la base du calcul de l'Agent partenaire.

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ESPIG du GPE, rapports d'avancement, rapports d'audit, rapports de mission et documentation des Responsables-pays.

Source des données : Agents partenaires et Secrétariat du GPE.

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Une valeur élevée indique que les ESPIG sont, dans une large mesure, mis en œuvre de manière efficiente et dans les délais requis. Une analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre par catégorie est importante pour identifier quels sont les ESPIG qui ont du retard et signaler les problèmes aux Agents partenaires en vue de discussions plus approfondies.

Normes de qualité : Si le Secrétariat n'est pas d'accord avec la note de l'Agent partenaire, il fournira sa propre note et justifiera les raisons pour lesquelles elle diffère de celle de l'Agent partenaire.

Limites : i) Les résultats de cet exercice reposent principalement sur les informations disponibles dans le rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ESPIG du GPE soumis par les Agents partenaires, collectées par l'intermédiaire des pays en développement partenaires (PDP). La disponibilité d'informations provenant de sources primaires peut avoir des répercussions sur les résultats de l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

INDICATEUR 26

Financements reçus par le GPE de sources non traditionnelles (secteur privé et nouveaux bailleurs de fonds du GPE)

Définition : Les contributions versées au Fonds du GPE par des bailleurs de fonds non traditionnels, à savoir de :

- nouveaux types de bailleurs de fonds au Fonds du GPE (par exemple, des bailleurs non membres du CAD, le secteur privé, des fondations privées et des personnes ayant un patrimoine net élevé) ;
- les bailleurs de fonds du CAD qui contribuent pour la première fois au Fonds du GPE ;
- les bailleurs de fonds dans le cadre de nouveaux mécanismes de financement (c'est-à-dire après la reconstitution des ressources de 2014).

Objet : Mesurer la capacité du GPE à accroître sa base de financement, en levant des fonds auprès de bailleurs de fonds qui n'ont pas contribué au Partenariat par le passé ou qui sont des bailleurs non traditionnels ou qui utilisent de nouveaux mécanismes de financement dans le cadre des efforts de financement stratégique du GPE. Cet indicateur mesurera les progrès accomplis sur le plan de la mobilisation de nouvelles sources de financement pour un portefeuille de financement plus varié et accru.

Unité de mesure : Nombre (cumulé)

Méthode de calcul : Au niveau des bailleurs de fonds, convertir le montant reçu de chaque bailleur non traditionnel en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change correspondant à la date de l'annonce de contribution. La valeur agrégée est calculée en additionnant la valeur équivalente en dollars des États-Unis de toutes les sommes reçues de bailleurs non traditionnels (valeur cumulée au cours des différents exercices financiers).

Formule :

Au niveau des bailleurs de fonds

$$NTD^{\,t}_{USD\,i} = NTD^{\,t}_{oc\,i} * \left(\frac{USD}{OC}\right)^t$$

Valeur agrégée

$$FYNTD^{j}_{USD} = \sum_{t \in FY\,j, i=1}^{n} NTD^{\,t}_{USD\,i}$$

$$CUMNTD = \sum_{j=FY2016}^{J} FYNTD^{j}_{USD}$$

où

$NTD^{\,t}_{USD\,i}$	Montant reçu de chaque bailleur de fonds non traditionnel en dollars des États-Unis
$NTD^{\,t}_{oc\,i}$	Montant reçu de chaque bailleur de fonds non traditionnel dans la devise d'origine
$\left(\frac{USD}{oc}\right)^t$	Taux de change au moment de l'annonce de contribution
t	Date de l'annonce de contribution
$FYNTD^{j}_{USD}$	Valeur totale de toutes les annonces de contribution des bailleurs de fonds au cours de l'exercice j
$CUMNTD$	Total cumulé jusqu'à l'exercice J

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Rapports sur les rentrées de fonds (versés par les bailleurs de fonds).

Source des données : Administrateur fiduciaire de la Banque mondiale (base de données SAP)

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : L'augmentation des valeurs au fil du temps reflète les progrès réalisés par le GPE pour débloquer de nouveaux investissements dans l'éducation grâce à des méthodes novatrices de mobilisation de financements, y compris auprès de bailleurs de fonds nouveaux et/ou non traditionnels et grâce à de nouveaux instruments financiers.

Normes de qualité. L'année de référence pour déterminer si les sommes reçues d'un bailleur de fonds doivent être incluses est 2011. En d'autres termes, tout bailleur de fonds qui n'était pas un bailleur de fonds en 2011 devrait être comptabilisé.

INDICATEUR 27

Pourcentage d'annonces de contributions reçues

Définition : Les contributions des bailleurs de fonds exprimées en pourcentage des annonces de contribution, où :

- Contributions = paiements effectivement reçus par le GPE.
- Annonces de contribution = montants aux termes des accords de contribution signés ; comprennent ceux qui ont été signés au moment de la reconstitution des ressources ainsi que les accords de contribution ad hoc supplémentaires signés par la suite.

Objet : Assurer un suivi des paiements effectués par les bailleurs de fonds du GPE par rapport à ce qu'ils s'étaient engagés à payer, sur une base cumulée au fil des ans, conformément à leurs accords de contribution. Ces données reflètent à la fois la mesure dans laquelle les bailleurs de fonds du GPE, dans l'ensemble, honorent leurs annonces de contribution envers le Partenariat et les capacités financières du GPE.

Unité de mesure : Pourcentage (cumulé)

Méthode de calcul : Au niveau des bailleurs de fonds, déterminer le pourcentage pondéré des annonces de contributions de chaque bailleur de fonds pour une période donnée (c'est-à-dire jusqu'à l'année de déclaration effective comprise) en convertissant, si nécessaire, les annonces de contributions cumulées non libellées en dollars des États-Unis en dollars des États-Unis en utilisant le taux de change en vigueur au moment de l'annonce de contribution, et en divisant le montant cumulé des annonces de contributions en dollars des États-Unis pour chaque bailleur de fonds par le montant total cumulé des contributions annoncées en dollars des États-Unis par tous les bailleurs. Déterminer, par la suite, le pourcentage de paiement de chaque bailleur par rapport à la contribution annoncée en divisant le paiement cumulé effectif du bailleur en monnaie locale par le montant cumulé de la contribution annoncée en monnaie locale et en multipliant le résultat par 100. La valeur agrégée correspond à la moyenne pondérée du pourcentage de paiement des bailleurs par rapport à l'annonce de contribution en utilisant comme pondération le pourcentage pondéré de l'annonce de contribution des bailleurs.

Formule :

Au niveau des bailleurs de fonds

$$Weight\ of\ pledge_i = \frac{pledge_i}{\sum_{i=1}^{n} pledge_i} \qquad \%paid_i = \frac{paymentLoc_i}{pledgeLoc_i} * 100$$

Valeur agrégée

$$\textit{Financements des bailleurs} = \sum_{i=1}^{n} (\%paid_i * Weight\ of\ pledge_i)$$

où :

$pledge_i$ Montant en dollars des États-Unis (équivalent) de l'annonce de contribution du bailleur de fonds i conformément à l'accord de contribution signé

$paymentLoc_i$ Paiement en monnaie locale pour le bailleur de fonds i

$pledgeLoc_i$ Annonce de contribution en monnaie locale pour le bailleur de fonds i conformément à l'accord de contribution signé

n Nombre total de bailleurs de fonds dans l'échantillon pour la période considérée

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Rapports sur l'état des contributions (accords de contribution signés) ; rapports sur les rentrées de fonds (montants reçus des bailleurs de fonds).

Source des données : Administrateur fiduciaire de la Banque mondiale (base de données SAP)

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : Des résultats proches de 100 % indiquent que la quasi-totalité des contributions annoncées pour une période donnée ont effectivement été reçues par le GPE pendant cette période. Les valeurs élevées reflètent l'engagement des bailleurs de fonds à honorer leurs obligations et à fournir les moyens financiers nécessaires au Partenariat pour soutenir les PDP. Les résultats devraient être de l'ordre de 100 % dans la mesure où il est prévu que toutes les contributions des bailleurs, qu'elles aient été signées au moment de la reconstitution des ressources ou ultérieurement, seront effectivement versées par les bailleurs conformément aux modalités et au calendrier stipulés dans l'accord contractuel.

Normes de qualité : La mise en correspondance du paiement reçu avec le montant annoncé afin de déterminer si le bailleur de fonds honore sa promesse de don sera réalisée dans la monnaie de l'annonce de contribution étant donné que les pertes dues à la conversion en dollars des États-Unis sont indépendantes de la volonté du bailleur.

Limites : Cet indicateur ne tient pas compte des cas où il y a une réduction entre la valeur initiale de la contribution annoncée et la valeur de l'accord de contribution signé. Ainsi, même si les bailleurs de fonds se conforment pleinement *aux accords de contribution qu'ils ont signés*, il se peut que tous les bailleurs n'aient pas signé un accord de contribution qui reflète la valeur de leur *annonce de contribution*.

INDICATEUR 28

Proportion de bailleurs de fonds du GPE qui ont : (a) accru leur financement destiné à l'éducation ; ou (b) maintenu leur financement

Définition : Nombre total de bailleurs de fonds du GPE pour lesquels l'aide consacrée à l'éducation au cours d'une année donnée était supérieure ou égale à l'aide consacrée à l'éducation au cours de l'année de référence (année civile 2014), exprimé en pourcentage du nombre total de bailleurs de fonds du GPE au cours de la période considérée.

Objet : Assurer un suivi des progrès accomplis pour mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité pour l'éducation. Ces données serviront à éclairer les mesures prises par les bailleurs de fonds du GPE en vue de parvenir à « un financement international accru, durable et mieux coordonné pour l'éducation ». Cet indicateur sert également à opérer un suivi des performances des bailleurs de fonds, ce qui peut encourager la responsabilité mutuelle entre les bailleurs et les PDP du GPE pour ce qui est de de la réalisation de l'ODD 4.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des bailleurs de fonds, pour le bailleur de fonds du GPE k, déterminer si l'aide consacrée à l'éducation au cours de l'année t est supérieure ou n'est pas inférieure de plus de 1 % à l'aide consacrée à l'éducation au cours de l'année de référence (N.B. « maintenu » est défini comme une augmentation ou une diminution du financement ne dépassant pas 1 % par rapport à l'année de référence). La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre de bailleurs de fonds du GPE qui ont augmenté ou maintenu leur contribution consacrée à l'éducation entre une année donnée et l'année de référence par le nombre total de bailleurs du GPE au cours de la période considérée et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des bailleurs de fonds

$$(DC_k) = \begin{cases} 1 = ed.aid_k^t \geq 0.99 \times ed.aid_k^{2014} \\ 0 = otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$AID_INC = \sum_{k=1}^{K} DC_k$$

$$PROP_{INC} = \frac{AID_{INC}}{K} * 100$$

où :
t Année
k Bailleur de fonds 1, bailleur de fonds 2,... bailleur de fonds n
DC_k Valeur fictive indiquant si le bailleur de fonds k du GPE a augmenté ou maintenu son aide à l'éducation
AID_INC Nombre de bailleurs de fonds pour lesquels l'aide à l'éducation est supérieure ou égale à l'aide à l'éducation au cours de l'année t par rapport à l'année de référence
$PROP_{INC}$ Proportion du total des bailleurs de fonds qui ont augmenté ou maintenu leur contribution d'aide à l'éducation
K Nombre total de bailleurs de fonds

Période couverte : Année civile

Données requises : Aide totale consacrée à l'éducation

Source des données : Base de données SNPC du CAD de l'OCDE ; rapports des bailleurs de fonds au Secrétariat du GPE.

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : Des valeurs plus élevées de cet indicateur au fil du temps reflètent un engagement accru des bailleurs de fonds à soutenir et à financer le développement de l'éducation à l'échelle mondiale. L'aide extérieure continue de jouer un rôle clé pour combler les déficits de financement dans l'éducation. Cet indicateur identifie les bailleurs de fonds qui augmentent, maintiennent ou réduisent leur contribution financière à l'éducation. Il est donc essentiel pour bien comprendre les défis à relever pour combler les déficits de financement dans le domaine de l'éducation.

Normes de qualité : L'aide consacrée à l'éducation devrait toujours tenir compte des décaissements en dollars

constants, sans aucun ajustement au titre de l'appui budgétaire.

Limites : Il existe un risque de couverture incomplète de l'aide des bailleurs de fonds consacrée à l'éducation (c'est-à-dire que tous les bailleurs de fonds du GPE ne déclarent pas systématiquement le montant total de l'aide consacrée à l'éducation).

INDICATEUR 29

Proportion des financements du GPE alignés sur les systèmes nationaux

Définition : Nombre total d'ESPIG actifs qui répondent à au moins 7 des 10 éléments d'alignement (sur 7 dimensions) sur les systèmes nationaux, exprimé en pourcentage du nombre total d'ESPIG.

Objet : Évaluer le degré d'alignement du financement du GPE sur les systèmes nationaux, en reconnaissant que l'alignement entre l'aide extérieure et les systèmes des pays est essentiel pour accroître l'efficacité des interventions de développement et renforcer les capacités nationales. Il sert à mesurer les *progrès accomplis sur le plan de l'alignement et de l'harmonisation du financement du GPE et de ses partenaires internationaux sur les plans nationaux du secteur de l'éducation et les systèmes nationaux*.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des financements, compter le nombre d'éléments ESPIG sur un total de 10 éléments couvrant 7 dimensions qui sont alignés sur les systèmes nationaux :

Dimension 1 : sur le PLAN **1.1** Le programme financé par le GPE est-il aligné sur le Plan sectoriel de l'éducation ? **1.2** Les dépenses prévues du programme sont-elles incluses dans les prévisions pluriannuelles du ministre des Finances (cadre de dépenses à moyen terme) ? Dimension 2 : sur le BUDGET/PARLEMENT **2.1** Le projet est-il inclus dans le budget national ? **2.2** Le budget national annuel fait-il apparaître des crédits spécifiques pour les différentes dépenses prévues (classification économique et/ou fonctionnelle) ? Dimension 3 : sur le TRÉSOR **3.1** Est-ce que la majorité du financement est décaissé dans a) le principal compte de recettes de l'État, b) un compte spécifique au Trésor ou c) un compte spécifique dans une banque commerciale ? **3.2** Le processus de dépenses (documents et signatures d'engagement, ordres de paiement, etc.) du budget national est-il utilisé pour les dépenses du programme ?	Dimension 4 : sur la PASSATION DE MARCHÉS Les règles de passation de marchés de l'État sont-elles utilisées ? Dimension 5 : sur la COMPTABILITÉ 5.1 La comptabilité financière est-elle utilisée directement dans les systèmes comptables de l'État pour le budget national ? Dimension 6 : sur l'AUDIT 6.1 Les comptes financiers seront-ils vérifiés par le vérificateur externe de l'État ? Dimension 7 : sur les RAPPORTS **7.1** Les informations sur l'exécution du projet seront-elles incluses dans le rapport annuel de mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation préparé par le ministère de l'Éducation ?

La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre d'ESPIG qui sont alignés pour au moins 7 éléments par le nombre total d'ESPIG et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des financements

$$Score_i^j = \begin{cases} 1, if\ question\ \boldsymbol{i}\ from\ ESPIG\ \boldsymbol{j} = yes \\ 0, otherwise \end{cases} \qquad Aligned_j = \begin{cases} 1, if \sum_{i=1}^{10} Score_i^j \geq 7 \\ 0, otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$Prop(Aligned \geq 7) = \left[\frac{\sum_{j=1}^{N} Aligned_j}{n}\right] * 100$$

où :
Score$^{j}_{i}$ Valeur fictive indiquant si l'élément *i* de l'ESPIG*j* est aligné
Aligned$_j$ Valeur fictive indiquant si l'ESPIG satisfait à au moins 7 des 10 éléments d'alignement
Prop (Aligned ≥7) Proportion d'ESPIG alignés
n Nombre total d'ESPIG

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Questionnaire sur 10 éléments d'alignement énumérés dans la section Définition,

Source des données : Formulaire de requête ESPIG (documentation du programme de financement pour les ESPIG antérieurs à 2015).

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Un pourcentage élevé indique un degré élevé d'alignement, les PDP fondant les modalités d'appui/de financement sur les systèmes opérationnels, les cadres et les procédures des pays eux-mêmes. Le suivi de l'alignement des programmes soutenus par le GPE avec les systèmes nationaux complète le suivi de l'harmonisation entre les bailleurs de fonds (voir Indicateur n° 30)[34]. L'approche globale du suivi de l'harmonisation et de l'alignement permet d'améliorer les activités d'exécution, de planification et de suivi tant au niveau des projets qu'au niveau sectoriel, le principal mécanisme de mise en œuvre étant l'ESPIG.

Normes de qualité : Tous les ESPIG actifs au cours d'un exercice financier donné doivent être pris en compte : a) qu'ils soient ou non clôturés au cours de l'exercice ; et b) qu'ils relèvent ou non du nouveau modèle de financement du GPE. L'alignement est analysé et discuté au cours du processus de revue de la qualité, ce qui permet d'en vérifier la cohérence.

Limites : Les changements qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre du financement ne sont pas pris en compte.

[34] Cinq principes fondamentaux reconnus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : appropriation, alignement, harmonisation, résultats et responsabilité mutuelle (https://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm).

INDICATEUR 30

Proportion des financements du GPE utilisant : (a) le cofinancement de projets ou (b) des mécanismes de mise en commun des financements dans le secteur

Définition : Nombre total d'ESPIG actifs utilisant une modalité de mise en commun des fonds (projet cofinancé ou mécanisme de mise en commun dans le secteur), exprimé en pourcentage du nombre total d'ESPIG actifs, où :

- **Le financement de projets cofinancés** correspond au financement provenant de plusieurs partenaires pour soutenir un projet commun.
- **Le financement avec mise en commun de fonds à l'échelon sectoriel** fait référence à diverses modalités de financement ou de crédit utilisant différents instruments et mécanismes pour soutenir la mise en œuvre d'un plan sectoriel national de l'éducation endossé. La spécificité des mécanismes avec mise en commun de fonds dans le secteur est que de multiples partenaires contributeurs fournissent des fonds de manière coordonnée pour soutenir la mise en œuvre du plan sectoriel national de l'éducation ou de parties spécifiques de celui-ci.

Objet : Évaluer le degré d'harmonisation du financement externe dans les PDP, démarche encouragée en tant que principe fondamental pour permettre des interventions mieux organisées et plus efficaces. L'indicateur sert à mesurer les progrès accomplis pour *améliorer l'alignement et l'harmonisation des financements du GPE et de ses partenaires internationaux par rapport aux plans sectoriels nationaux de l'éducation et aux systèmes nationaux.*

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des financements, classer chaque modalité de financement d'ESPIG actif comme « cofinancement », « financement mis en commun à l'échelle du secteur » ou « financement autonome ». La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre total d'ESPIG cofinancés et financés par une mise en commun de fonds à l'échelle du secteur par le nombre total d'ESPIG et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des financements

$$ESPIG_{k,cf} = \begin{cases} 1, ESPIG\ k\ used\ a\ co-financing\ modality \\ 0, otherwise \end{cases}$$

$$ESPIG_{k,sp} = \begin{cases} 1, ESPIG\ k\ used\ a\ sector-pooled\ modality \\ 0, otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$prop\ (grants)_{cf} = \frac{\sum_{j=1}^{n} ESPIG_{k,cf}}{n} * 100$$

$$prop\ (grants)_{sp} = \frac{\sum_{j=1}^{n} ESPIG_{k,sp}}{n} * 100$$

où

$ESPIG_{k,cf}$ Valeur fictive indiquant si l'ESPIG k est cofinancé

$ESPIG_{k,sp}$ Valeur fictive indiquant si l'ESPIG k utilise une modalité de mise en commun de fonds à l'échelle du secteur

$prop\ (grants)_{Cf}$ Proportion des financements actifs qui sont cofinancés

$prop\ (grants)_{sp}$ Proportion des financements actifs qui utilise une modalité de mise en commun de fonds à l'échelle du secteur

n Nombre total d'ESPIG actifs

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Modalité de financement

Source des données : Formulaire de requête ESPIG

Types de ventilation : Par PFC.

Interprétation : Un pourcentage élevé indique un degré élevé d'harmonisation des financements du GPE avec les financements d'autres bailleurs de fonds et/ou partenaires internationaux. Si l'harmonisation est généralement recommandée pour créer un espace de concertation et de coordination, les modalités de financement doivent toutefois répondre aux différents besoins et capacités des pays et correspondre aux capacités et mécanismes de fonctionnement de l'entité chargée de la supervision ou de la gestion du financement. Le suivi de l'*harmonisation* entre les bailleurs de

fonds complète le suivi de l'*alignement* des programmes soutenus par le GPE avec les systèmes nationaux (voir Indicateur n° 29), deux des cinq principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide[35]. L'approche globale du suivi de l'harmonisation et de l'alignement permet d'améliorer les activités d'exécution, de planification et de suivi tant au niveau des projets qu'au niveau sectoriel, les ESPIG étant le principal mécanisme de mise en œuvre.

Normes de qualité : Si la modalité de financement dans le formulaire de requête ne fait pas de distinction entre les financements mis en commun par projet et à l'échelle sectorielle, et que ce n'est pas indiqué dans la description du projet, il est nécessaire d'obtenir des éclaircissements auprès de l'Agent partenaire.

Limites : Les changements qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre du financement ne sont pas reflétés.

[35] Cinq principes fondamentaux reconnus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : appropriation, alignement, harmonisation, résultats et responsabilité mutuelle (https://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm).

INDICATEUR 31

Proportion de missions dans les pays portant sur les questions de financement national

Définition : Nombre de missions dans les pays traitant les questions de financement national, exprimé en pourcentage du nombre total de missions dans les pays, où les *questions de financement national* se rapportent à des questions liées à l'engagement du PDP à satisfaire aux exigences du modèle de financement du GPE [36]. Il peut s'agir, entre autres, de la mobilisation des ressources, de la part de l'éducation dans le budget, du PSE et des questions du sous-secteur de l'éducation de base/primaire associées au financement national.

Objet : Suivre dans quelle mesure les missions du GPE abordent les questions du financement national, en vue de promouvoir une concertation efficace sur l'augmentation du financement national pour l'éducation, condition préalable au financement de plans et de politiques crédibles en matière d'éducation. Ces données sont importantes pour faire progresser les activités des PDP en vue de répondre aux besoins de financement national du modèle de financement du GPE et, en dernière analyse, de mobiliser un financement plus important et de meilleure qualité pour l'éducation.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des missions, déterminer si une mission dans le pays s'est penchée sur les questions de financement national. La valeur agrégée est calculée en divisant le nombre total de missions dans les pays traitant des questions de financement national par le nombre total de missions dans les pays, et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des missions

$$M_{DFI} = \begin{cases} 1, & \text{si la mission dans le pays } \boldsymbol{cm} \text{ a traité des questions de financement national} \\ 0, & \text{dans le cas contraire} \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$\%M_{DFI} = \frac{\sum_{cm=1}^{CM} M_{DFI}}{CM} * 100$$

où :
M_{DFI} Valeur fictive indiquant si une mission dans le pays a traité des questions de financement national
$\%M_{DFI}$ Proportion de missions dans les pays traitant des questions de financement national

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Objectif de l'énoncé de mission ; Rapport de retour au siège

Source des données : Secrétariat du GPE

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Une valeur élevée laisse entendre que les questions de financement national sont traitées régulièrement au cours des missions du Secrétariat du GPE dans les pays. Étant donné qu'un nombre croissant de financements devraient être approuvés dans le cadre du nouveau modèle de financement, on s'attend à ce qu'un nombre croissant de missions incluent les questions de financement national dans le cadre de ces discussions. Il est important de tenir compte du fait que le traitement des questions de financement national est une activité qui se déroule généralement à des étapes spécifiques du processus national, comme la participation à la JSR, l'élaboration du PSE, la préparation d'une requête ou lorsque cela est spécifiquement demandé. Il n'est donc pas nécessaire d'aborder les questions de financement national dans le cadre de toutes les missions.

[36] Le modèle de financement du GPE exige que, pour atteindre la part fixe de 70 %, les pouvoirs publics à l'origine de la requête doivent satisfaire, entre autres exigences, à un engagement à augmenter progressivement leurs propres dépenses intérieures pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation à hauteur de 20 % au moins du budget national et obtenir l'engagement des bailleurs de fonds à fournir un financement complémentaire pour la mise en œuvre du PSE.

Normes de qualité : i) Une mission couvrant plusieurs pays doit être comptabilisée comme plusieurs missions, en fonction du nombre de pays dans lesquels la mission s'est rendue ; ii) une mission qui se déroule sur deux exercices financiers doit être comptabilisée sur la base de l'exercice financier au cours duquel elle s'est terminée ; ii) une mission qui traite de plusieurs ordres du jour et qui comprend des personnes différentes est comptabilisée comme une seule mission ; iv) une mission qui a lieu mais qui n'est pas menée dans un PDP n'est pas comptabilisée au titre de cet indicateur.

Limites : i) La profondeur et le niveau des discussions relatives aux questions de financement national, ou le niveau de besoin, de risque, de priorité ou tout autre facteur important associé aux questions de financement national ne sont pas reflétés.

INDICATEUR 32

Proportion : (a) des pays en développement partenaires et (b) des autres partenaires faisant état d'une plus grande clarté des rôles, responsabilités et obligations de rendre compte dans le cadre des processus nationaux du GPE

Définition : Nombre de PDP et d'autres partenaires ayant, au cours d'une année de référence, un indice de clarté (IC) supérieur ou égal à celui de l'année précédente, exprimé en pourcentage du nombre de PDP et d'autres partenaires ayant répondu à l'enquête. L'IC est dérivé de la question 3 de l'enquête du GPE : *Dans le pays dans lequel vous travaillez, les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de politiques sont-ils clairement définis par rapport aux processus spécifiques du GPE suivants :*

Parties prenantes/Processus	a) Processus de requête de financement du GPE	b) Mise en œuvre du financement du GPE	c) Suivi du financement et présentation de rapports
1. Groupe local des partenaires de l'éducation (ou équivalent)	o/n	o/n	o/n
2. Ministère de l'Éducation	o/n	o/n	o/n
3. Organisme de coordination	o/n	o/n	o/n
4. Agent partenaire	o/n	o/n	o/n
5. Partenaires du développement	o/n	o/n	o/n
6. Partenaires de la société civile	o/n	o/n	o/n
7. Organisations d'enseignants	o/n	o/n	o/n
8. Partenaires du secteur privé	o/n	o/n	o/n

Objet : Évaluer dans quelle mesure les rôles, les responsabilités et les obligations de redevabilité sont clairement définis en ce qui concerne les processus du GPE au niveau des pays, en vue de comprendre dans quelle mesure le GPE renforce le partenariat. Ces données sont essentielles dans la mesure où une compréhension claire des rôles et responsabilités des différents partenaires constitue la première étape pour permettre aux partenaires au niveau des pays de mettre en œuvre efficacement les processus du GPE centrés sur une meilleure utilisation du financement, une planification sectorielle solide et une concertation sur les politiques.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Au niveau des personnes interrogées, noter les réponses pour chaque élément de la question 3 (voir la Définition) en attribuant la note 1 si la réponse est « Oui » et 0 si la réponse est « Non » et assigner chaque répondant à une catégorie, où le représentant du ministère de l'Éducation (ou l'équivalent) rentre dans la catégorie *a* (PDP) et tous les autres personnes interrogées rentrent dans la catégorie *b* (Autres partenaires). Au niveau des pays, par catégorie, calculez un IC en divisant le nombre de réponses positives par le nombre total de réponses, puis en multipliant le résultat par 100 et comparer l'IC d'une année donnée avec celui de l'année précédente. La valeur agrégée est calculée, pour chaque catégorie, en divisant le nombre de pays ayant un IC plus élevé ou de même niveau par le nombre total de pays et en multipliant le résultat par 100.

Formule :

Au niveau des personnes interrogées

$$Q3item_{i,r}^{j} = \begin{cases} 1, & \text{si la réponse à l'élément } i \text{ de la question 3 est « oui »} \\ 0, & \text{dans le cas contraire} \end{cases}$$

Au niveau des pays

$$Clarity\ Index_a^j = \frac{\sum_{i=1}^{24} \sum_{r=1}^{N_a^j} Q3item_{i,r}^{j}}{N_a^j x24} * 100$$

$$Clarity\ Index_b^j = \frac{\sum_{i=1}^{24} \sum_{r=1}^{N_b^j} Q3item_{i,r}^{j}}{N_b^j x24} * 100$$

$$Improved_CI_a^j = \begin{cases} 1, & \text{if } Clarity\ Index_{a,t}^{j} - Clarity\ Index_{a,t-1}^{j} \geq 0 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

$$Improved_CI_b^j = \begin{cases} 1, & \text{if } Clarity\ Index_{b,t}^{j} - Clarity\ Index_{b,t-1}^{j} \geq \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$Prop\ (Improved_CI)_a = \frac{\sum_{j=1}^{n_a} Improved_CI_a^j}{n_a}$$

$$Prop\ (Improved_CI)_b = \frac{\sum_{j=1}^{n_b} Improved_CI_b^j}{n_b}$$

où :
i points 1, 2, ..., 24 à la Question 3

Clarity Index$^{j}_{a}$ Proportion de réponses positives à la Question 3 pour le pays ***j*** dans la catégorie ***a***
Clarity Index$^{j}_{b}$ Proportion de réponses positives à la Question 3 pour le pays ***j*** dans la catégorie ***b***
N^{j}_{a} = nombre total de personnes interrogées ayant répondu à la question 3 de la catégorie ***a*** pour le pays ***j***
N^{j}_{b} = nombre total de personnes interrogées ayant répondu à la question 3 de la catégorie ***b*** pour le pays ***j***
$Prop\ (Improved_CI)_a$ Proportion de PDP déclarant une plus grande clarté des rôles et responsabilités
$Prop\ (Improved_CI)_b$ Proportion des Autres partenaires déclarant une plus grande clarté des rôles et responsabilités
n_a = *nombre total de PDP donnant une réponse dans la catégorie* ***a***
n_b = *nombre total de PDP donnant une réponse dans la catégorie* ***b***

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Questionnaire en ligne du GPE.

Source des données : Membres des GLPE dans chaque PDP.

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Les résultats proches de 100 % laissent entendre que la grande majorité des membres des GLPE perçoivent des progrès dans la clarté des processus nationaux et des rôles et responsabilités associés. Cela donne à penser que les efforts fournis par le Secrétariat pour améliorer les orientations communiquées aux pays, par le biais de lignes directrices révisées et de processus systématisés et harmonisés au moyen de la nouvelle plate-forme opérationnelle, portent leurs fruits.

Normes de qualité : Les personnes interrogées qui choisissent pour eux-mêmes la catégorie « Ministère de l'éducation » sont considérés comme des « PDP » (catégorie a). Les personnes interrogées qui choisissent pour eux-mêmes l'une des autres catégories sont considérés comme « Autres partenaires » (catégorie b). Une seule enquête doit être remplie au nom du ministère de l'Éducation.

Limites : i) *Validité du concept :* La réponse binaire « oui/non » ne permet pas d'établir une distinction entre la clarté de certains aspects du processus et le manque de clarté pour d'autres. ii) *Biais de désirabilité* : bien que l'enquête soit anonyme, les personnes interrogées peuvent être réticentes à donner leur avis sur le manque de clarté des processus du GPE par crainte de compromettre leur financement dans un modèle opérationnel de plus en plus axé sur les résultats. iii) *Échantillonnage* : Il pourrait être difficile d'obtenir un échantillon représentatif de personnes interrogées de toutes les catégories pertinentes dans chaque PDP. En outre, étant donné la (petite) taille de l'échantillon au niveau des pays, les changements de personnes interrogées d'une année sur l'autre peuvent avoir une incidence sur les indices.

INDICATEUR 33

Nombre de produits du savoir, touchant à l'action des pouvoirs publics ou étant d'ordre technique ou autre, élaborés et diffusés grâce à un financement ou au soutien du GPE

Définition : Nombre de produits du savoir de nature stratégique, technique ou autre rédigés avec un soutien financier, des ressources humaines ou un engagement technique substantiel[37] du GPE (Secrétariat du GPE et/ou des partenaires au sein du GPE) et diffusés par le Secrétariat du GPE. Trois niveaux de participation du GPE sont pris en compte :

- Les produits du savoir que le Secrétariat du GPE met au point seul.
- Les produits du savoir que le Secrétariat du GPE met au point en collaboration avec des partenaires.
- Les produits du savoir qui sont mis au point uniquement par les partenaires grâce au financement du GPE.

Objet : Mesurer le volume des produits du savoir que le GPE contribue à mettre au point et à diffuser à l'appui du rôle de rassembleur, de sensibilisateur et d'intermédiaire qu'il joue en matière d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques à l'échelle mondiale et transnationale afin d'améliorer, à terme, les politiques et les systèmes éducatifs, en particulier dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage.

Unité de mesure : Nombre (cumulé)

Méthode de calcul : Pour chaque produit du savoir mis au point avec le financement ou le soutien du GPE, déterminer s'il a été diffusé. La valeur agrégée est calculée en additionnant tous les produits du savoir mis au point et diffusés avec le financement et/ou le soutien du GPE.

N.B. Un produit du savoir est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il a été diffusé par le Secrétariat du GPE, quel que soit l'exercice au cours duquel le produit du savoir a été mis au point.

Formule :

Au niveau des produits du savoir

$$KPDD_i = \begin{cases} 1, & \text{si le produit du savoir mis au point } i \text{ a été diffusé} \\ 0, & \text{si le produit du savoir mis au point } i \text{ n'a pas été diffusé} \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$KPDD = \sum_{i=1}^{N} KPDD_i$$

où :
KPDD Nombre total de produits du savoir mis au point et diffusés
$KPDD_i$ Valeur fictive indiquant si un produit du savoir a été mis au point et diffusé
N Total Nombre total de produits du savoir mis au point

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Outil de suivi des produits du savoir contenant des données sur la mise au point et la diffusion des produits du savoir auxquels participent le Secrétariat/les partenaires du GPE (conformément à la Définition ci-dessus).

Source des données : Secrétariat du GPE, partenaires collaborateurs, bénéficiaires des financements

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : L'augmentation des valeurs au fil du temps (car cet indicateur est mesuré sur une base cumulée) reflète l'engagement du GPE à construire un Partenariat plus fort grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, en s'appuyant sur l'expérience et l'expertise des partenaires du GPE et ses opérations.

Normes de qualité : Les publications sont considérées comme *diffusées* lorsqu'elles ont été révisées et publiées, électroniquement, en ligne sur le site Web du GPE et/ou sous forme imprimée. Dans le cas des versions mises à jour du même produit du savoir, la publication ne doit être comptabilisée qu'une seule fois, à moins que des révisions majeures

[37] L'engagement technique substantiel désigne les cas où le GPE serait officiellement reconnu comme coauteur ou contributeur.

n’entraînent des changements substantiels du contenu. Les rapports de résultats ou d’évaluation ne doivent pas être inclus dans cet indicateur, dans la mesure où ils sont pris en compte dans l’indicateur n° 37.

Limites : Cet indicateur ne permet pas de savoir si les produits du savoir ont été cités ou partagés par ailleurs, ou si les informations contenues dans les produits du savoir sont utilisées pour améliorer la mise en œuvre.

INDICATEUR 34

Nombre d'initiatives entreprises en concertation avec des partenaires ou d'autres organismes extérieurs visant à soutenir la réalisation des buts et objectifs stratégiques du GPE

Définition : Nombre d'événements de plaidoyer entrepris avec des partenaires et d'autres parties prenantes externes, où les événements de plaidoyer sont définis comme des activités répondant à *toutes* les exigences suivantes :

1. La participation est organisée en collaboration avec au moins un autre partenaire ou partie prenante externe et comprend au moins un participant dont le mandat ou la responsabilité de représenter le GPE est accepté par le participant et les autres acteurs engagés dans cette activité.
2. La participation est tournée vers l'extérieur et de nature régionale, mondiale ou transnationale.
3. La participation a un objectif pertinent par rapport à la mission du GPE et aux objectifs du Plan GPE 2020, et l'objectif spécifique de la participation est de créer une dynamique en faveur de ces objectifs.

Objet : Évaluer le rôle de mobilisation et de plaidoyer du GPE en faveur du renforcement des engagements et financements mondiaux pour l'éducation, conformément à la reconnaissance croissante des partenariats multipartites en tant que structures efficaces pour promouvoir les résultats du développement.

Unité de mesure : Nombre (cumulé)

Méthode de calcul : Pour chaque événement, identifier la conformité avec chaque exigence et évaluer si un événement répond à toutes les exigences (voir la Définition). La valeur agrégée est calculée en additionnant le nombre d'événements qui répondent aux quatre exigences.

Formule

Au niveau des évènements

$$REQ_r^i = \begin{cases} 1, & \text{si l'événement } \boldsymbol{i} \text{ répond à l'exigence } \boldsymbol{r} \\ 0, & \text{dans le cas contraire} \end{cases}$$

$$ADVOCACY^i = \begin{cases} 1, & if \sum_{r=1}^{3} REQ_r^i = 3 \\ 0, & otherwise \end{cases}$$

Valeur agrégée

$$INDICATOR34 = \sum_{i=1}^{n} ADVOCACY^i$$

Où
i événement 1, …, événement n
r Exigence 1, ..., exigence 3
$ADVOCACY^i$ Valeur fictive indiquant si un événement répond à toutes les exigences

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Liste/description des événements de plaidoyer

Source des données : Secrétariat du GPE

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : Une valeur élevée laisse entendre que le GPE participe efficacement aux occasions de travailler collectivement et en collaboration avec des partenaires et alliés pour accroître la sensibilisation, discuter des défis et des solutions, et plaider en faveur d'un financement national et international accru et de meilleurs résultats dans le secteur de l'éducation.

Normes de qualité : Pour certaines activités de plaidoyer, l'effet direct de l'activité sur les résultats définis dans le cadre des buts ou objectifs stratégiques n'est pas immédiatement évident ou il n'existe pas de relation de cause à effet directe. Si l'objectif de la participation (tel qu'il est énoncé lorsqu'il est planifié et défini) comprend des activités qui visent à atteindre les résultats définis dans le cadre des buts et objectifs stratégiques, l'événement est alors conforme à la définition de l'indicateur, même si l'événement n'a pas effectivement atteint ces objectifs.

Limites : Étant donné que l'impact ou la qualité des événements ne sont pas reflétés, il se peut que des événements moins nombreux obtiennent de meilleurs résultats ou créent une plus grande dynamique durant une année donnée qu'un plus grand nombre d'événements au cours d'une autre année.

INDICATEUR 35

Proportion de problèmes significatifs mis en évidence par des audits ayant reçu des réponses satisfaisantes

Définition : Nombre de questions importantes, telles qu'identifiées par le GPE, soulevées lors des examens des rapports d'audit par l'équipe des finances, qui ont été traitées de manière satisfaisante par les Agents partenaires et, si nécessaire, le PDP dans les six mois suivant l'examen par le GPE, exprimés en pourcentage du nombre total de questions importantes identifiées par le GPE.

Les questions importantes sont définies comme des questions qui, de l'avis du Secrétariat, peuvent soit compromettre la mise en œuvre d'un financement donné, soit indiquer une faiblesse dans les contrôles internes liés à la gestion des fonds du GPE, soit indiquer une mauvaise utilisation potentielle ou réelle des fonds du GPE, soit des problèmes d'optimisation de l'utilisation des fonds du GPE, soit présenter un risque pour la réputation du GPE.

Objet : Opérer un suivi des résultats satisfaisants du processus d'examen des rapports d'audit[38], élément central des mécanismes de supervision fiduciaire du GPE. Le fait de ne pas régler de manière satisfaisante des questions importantes identifiées dans les rapports d'audit dans un délai raisonnable peut accroître considérablement le risque de mauvaise utilisation des fonds et, par la suite, de pertes financières et d'atteinte à la réputation du GPE.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Diviser le nombre cumulé de questions importantes traitées de façon satisfaisante au cours de la période couverte par le nombre cumulé de questions soulevées par l'équipe des finances et multiplier le résultat par 100.

Formule

$$Prop_Adressed = \frac{\textit{Nombre cumulé de questions importantes traitées de façon satisfaisante à la fin de l'exercice du GPE}}{\textit{Nombre cumulé de questions soulevées dans le cadre de l'examen par l'équipe des finances des rapports d'audit pendant TOUT exercice du GPE}} * 100$$

Période couverte : Exercice financier

Données requises : État d'avancement des questions importantes identifiées

Source des données : Rapports d'audit ; aide-mémoires des rapports d'audit ; journal d'examen des rapports d'audit.

Types de ventilation : Par PFC

Interprétation : Des résultats proches de 100 % indiquent que le Secrétariat recueille, examine et assure le suivi des questions soulevées dans les rapports d'audit de façon globalement régulière et performante. Cela reflète des progrès sur le plan du renforcement du modèle opérationnel du GPE et en particulier la création de systèmes plus solides de gestion des risques et de supervision fiduciaire des fonds de financement.

Normes de qualité : Généralement, un rapport d'audit par an est produit pour chaque financement actif, à moins que certaines exceptions ne s'appliquent. Les raisons des exceptions pour les rapports d'audit sont régies par les politiques de l'Agent partenaire. Par exemple, les financements sont exemptés d'un rapport d'audit d'une année donnée dans les cas où les financements sont mis en œuvre depuis moins d'un an à la fin de l'exercice examiné, ou si le niveau des fonds décaissés est très faible.

Limites : La présentation en temps voulu des rapports d'audit ainsi que le traitement satisfaisant des questions identifiées et la présentation de rapports sur ces questions sont autant d'éléments sur lesquels le Secrétariat peut n'avoir aucun contrôle.

[38] Le processus d'examen des rapports d'audit vise à identifier les questions importantes soulevées par les auditeurs et à les traiter de manière satisfaisante dans un délai de six mois à compter de la date de l'examen par le Secrétariat.

INDICATEUR 36

Proportion du temps consacré par le personnel du Secrétariat du GPE aux fonctions axées sur les pays

Définition : Nombre total de semaines que le personnel du Secrétariat du GPE a consacrées à des fonctions axées sur les pays, exprimé en pourcentage du nombre total de semaines de travail du personnel du Secrétariat, sachant que les fonctions axées sur les pays font référence à des activités qui ont des interactions directes avec les pays et qui ont des répercussions sur eux.

Objet : Assurer un suivi de l'efficacité organisationnelle du GPE en matière d'appui aux pays afin de s'assurer que le personnel consacre suffisamment de temps aux activités axées sur les pays, ce qui devrait contribuer à renforcer les partenariats avec et au sein des PDP.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Diviser le nombre de semaines consacrées aux activités axées sur les pays par le nombre total de semaines de travail, et multiplier le résultat par 100[39].

Formule :

$$CF_{stafftime} = \frac{CFweeks}{AWweeks} * 100$$

où :
CFweeks Nombre total de semaines de travail axé sur les pays
AWweeks Nombre total de semaines de travail (tous types de travail confondus)
CF_stafftime Proportion du temps consacré par le personnel aux fonctions axées sur les pays

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Nombre de semaines de travail axé sur les pays ; nombre de semaines de travail (tous types de travail confondus)

Source des données : Systèmes du Groupe de la Banque mondiale, Applications, rapport sur l'analyse des coûts des produits

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : Une valeur élevée indique que le personnel du Secrétariat du GPE consacre un temps suffisant et adéquat aux activités axées sur les pays dans le but d'établir des relations solides avec et entre les pays en développement partenaires et de leur apporter un soutien adéquat, avec pour objectif ultime que chaque enfant reçoive une éducation de qualité.

Normes de qualité : Les fonctions axées sur les pays devraient être identifiées par le biais des « fonctions » organisationnelles du Secrétariat, qui sont définies sur une base annuelle en fonction des objectifs prévus pour l'exercice financier suivant.

Limites : i) Le temps consacré à des fonctions axées sur les pays enregistré dans le système est considéré comme axé sur les pays ex ante, sans correction ex post pour le temps consacré à des fonctions différentes. Il n'est donc pas possible de garantir avec certitude qu'une certaine quantité de travail classé comme axé sur les pays a, en fait, été axé sur les pays ; ii) le risque que le temps soit enregistré de manière incorrecte dans le système ; iii) des relevés du temps passé par le personnel pourraient manquer.

[39] Le nombre d'heures hebdomadaires saisies par le personnel du Secrétariat du GPE dans le système d'enregistrement du temps de travail est automatiquement normalisé par le logiciel Systèmes, applications et produits en semaines de 40 heures.

INDICATEUR 37

Proportion de rapports sur les résultats et de rapports d'évaluation publiés au regard des objectifs fixés

Définition : Nombre total de rapports de résultats et de rapports d'évaluation du GPE publiés, exprimé en pourcentage du nombre total de rapports de résultats et de rapports d'évaluation ciblés (prévus) pour publication aux termes de la stratégie de S&E du GPE, sachant que :

- *Les rapports de résultats* englobent les rapports publiés par le GPE qui suivent et analysent les progrès du Partenariat par rapport aux cibles et leur réalisation sur la base du cadre de résultats du GPE, ainsi que les enquêtes sur les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation sur une période déterminée.
- *Les rapports d'évaluation* englobent les rapports élaborés sur les évaluations au niveau des pays, les évaluations thématiques, les évaluations programmatiques et les évaluations sommatives complètes.

Objet : Fournir des preuves de l'accomplissement des processus fondamentaux de suivi et d'évaluation au sein du Secrétariat du GPE et mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif consistant à investir dans le suivi et l'évaluation pour disposer de données probantes sur les résultats du GPE, renforcer la responsabilité mutuelle et améliorer le travail du Partenariat.

Unité de mesure : Pourcentage

Méthode de calcul : Diviser le nombre total de rapports de résultats et de rapports d'évaluation effectivement publiés par le nombre total de rapports de ce type qu'il était prévu de publier et multiplier le résultat par 100.

Formule :

$$Prop(Published_RR/\mathrm{ER}) = \frac{\sum_{i=1}^{n} Published_\mathrm{RR/ER}_i}{n} * 100$$

où :

$Published_RR/ER_i$ Valeur fictive indiquant si un rapport de résultats ou d'évaluation qu'il était prévu de publier a été publié

$Prop(Published_RR/ER)$ Proportion de rapports de résultats et de rapports d'évaluation publiés par rapport à la cible fixée

n Nombre total de rapports de résultats et de rapports d'évaluation qu'il est prévu de publier

Période couverte : Exercice financier

Données requises : Nombre de rapports de résultats et de rapports d'évaluation i) prévus et ii) publiés.

Source des données : Secrétariat du GPE

Types de ventilation : s.o.

Interprétation : Cet indicateur reflète la capacité du Secrétariat à mettre en œuvre son plan de travail conformément à la stratégie de S&E. Une proportion élevée indique que les rapports sont bien réalisés par rapport aux cibles convenues, ce qui est considéré comme propice à une planification et une coordination continues fondées sur des données probantes importantes et sur les leçons tirées des constatations de l'évaluation ce qui, à son tour, permettra d'améliorer les programmes actuels et futurs.

Normes de qualité : Chaque rapport de résultats ne sera comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a été produit de différentes façons — par exemple sous forme de document du Conseil, puis de rapport destiné à l'extérieur. Les rapports d'examen de portefeuille ne doivent pas être comptabilisés au titre de cet indicateur dans la mesure où ils étaient considérés comme un rapport de comité CGPC du GPE avant l'exercice 17 et seront intégrés dans le rapport annuel des résultats du GPE destiné au grand public à partir de l'exercice 17.

Limites : i) L'indicateur ne permet pas de déterminer s'il y a eu un apprentissage/suivi à partir des conclusions des rapports de suivi et d'évaluation ; ii) les rapports produits dans le cadre des processus de suivi et d'évaluation du GPE, mais qui ne sont pas inclus dans la stratégie de suivi et d'évaluation, ne sont pas pris en compte.